



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

♦ ♦ ♦

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 24 juin 2019 - 19 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, CALVO, DE COUX, DUBOIS, HERNANDEZ, LACOSTE, SIMÉON et VITET MM. BAË, BATAILLE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MARIN, MONROZIER, PETER, PILET et RIVIER
PROCURATIONS	Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme HERNANDEZ Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. LASCRET a donné procuration à Mme CALVO M. PERROT a donné procuration à M. LALANNE M. SÉVERAC a donné procuration à M. CHOUARD
ABSENT(E)S	Mmes BOYER, MATHIEU-DEBLACHE, VOISIN et M. BROUSSE
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme BOBO Françoise
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2019 2 - Présentation de la vidéo contre le harcèlement - 1^{er} prix national "non au harcèlement" catégorie "lycée et vidéo" 3 - Conseil des Sages 4 - Cinéma en plein air - partenariat avec l'association Cinétoïle 5 - Renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles pour la ville de Fonsorbes 6 - Projet d'itinéraire du cheminement Riouvouet - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI PR) 7 - Dénomination du tiers-lieu 8 - Affiliation au réseau relais d'entreprises pour le tiers-lieu 9 - Rentrée scolaire 2019-2020 10 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ) - année scolaire 2019-2020 11 - Rapport relatif aux actions de développement social urbain au cours de l'exercice 2018 et conditions de leurs financements - Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 12 - Modification de la tarification des cimetières 13 - Marché de travaux de rénovation énergétique de l'école et de l'ALAE maternelle du Trépadé 14 - Dénomination du nouveau cimetière 15 - Demande d'une subvention auprès de la région Occitanie - travaux d'accessibilité des bâtiments 16 - Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité 17 - Création de postes - recrutement du responsable adjoint de la médiathèque 18 - Avancements de grade - création de postes 19 - Création d'un poste 20 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) 21 - Le Muretain Agglo 22 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 23 - Questions orales posées par les divers groupes 24 - Informations diverses

Date de la convocation : 17 juin 2019	Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2019
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 23 Votants : 29

Mme le Maire : nous sommes à l'heure, nous allons essayer de tenir une durée satisfaisante du Conseil Municipal compte-tenu du nombre de points à l'ordre du jour, notamment des présentations qui seront faites par les jeunes lycéens et les plus anciens du Conseil des Sages.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme BOBO Françoise du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Site de Bidot
2. Entretien des espaces verts

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Certification des comptes
2. Plan "nouveaux lieux, nouveaux liens"

Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Budget du Festival du Touch
2. Circulation pour la fête locale

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 18 avril 2019 ?
 M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : sur la page 9, concernant le point n° 8 "mise à jour du règlement intérieur des services communaux de la Mairie de Fonsorbes", revoir ce qui est formulé sur le secret professionnel. Il est indiqué : "... il n'y a pas d'agent, dans la fonction publique territoriale, qui soit soumis au secret professionnel". En fait, il faut retranscrire : "... il n'y a pas d'agent, dans notre commune, qui soit soumis au secret professionnel".

Mme le Maire : d'accord, nous le corrigerons.

Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 18 avril 2019.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

Arrivée de Mme BOYER Michèle à 19 h 02

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

2 - PRÉSENTATION DE LA VIDÉO CONTRE LE HARCÈLEMENT - 1^{ER} PRIX NATIONAL "NON AU HARCÈLEMENT" CATÉGORIE "LYCÉE ET VIDÉO"

Mme le Maire : ce n'est pas la première fois que le lycée Clémence Royer est primé à l'occasion de concours, notamment celui portant sur la Résistance, pour lequel il a été primé à plusieurs reprises, et sur lequel nous étions déjà très élogieux.

S'adressant aux jeunes lycéens, invités à présenter leur vidéo : l'ensemble du Conseil Municipal vous félicite pour les projets que vous avez portés et la réussite qui s'en est suivie, quel que soit votre niveau d'intervention sur le travail que vous avez fourni.

Concernant le harcèlement, nous savons malheureusement que c'est le quotidien d'un certain nombre d'élèves. Non contents de le vivre en direct au sein de l'établissement scolaire dans lequel ils se trouvent, lycée ou collège, peut-être un peu moins en élémentaire, quoi que, ils vivent le harcèlement à l'extérieur puisque c'est porté par les réseaux sociaux. Il n'y a donc aucun endroit où ces jeunes-là soient protégés. Rentrer chez soi et fermer la porte de sa chambre, malheureusement, ne protège pas. Nous connaissons les conséquences qui en découlent en terme de souffrance pour ces jeunes-là, nous savons que cela aboutit malheureusement au suicide d'un certain nombre d'entre eux tous les ans. Donc, merci d'avoir travaillé sur ce sujet-là. J'ose espérer que cela

permettra à certains de réfléchir sur les conséquences des actes qu'ils commettent au quotidien sans se rendre compte de la gravité et de l'importance que cela peut prendre vis-à-vis de certains, que je vais quand même qualifier de "leurs camarades". Merci pour ce travail, merci Mme le Proviseur d'avoir accompagné ces élèves dans cette démarche-là. Au-delà de la reconnaissance de votre travail, à vous tous, de ce que cela génère en terme de qualité du lycée Clémence Royer, il est écrit "lycée Clémence Royer Fonsorbes", c'est donc aussi sur l'ensemble de la commune que cela rejaillit d'une certaine manière. Donc, je pense que parmi vous il n'y a pas que de jeunes Fonsorbais, mais il n'en demeure pas moins que c'est le lycée Clémence Royer à Fonsorbes. Donc, merci pour votre travail.

Peut-être que l'un ou l'une ou plusieurs d'entre vous souhaiteraient s'exprimer pour nous expliquer quel a été le sens de la démarche. Qui est susceptible de le faire ? Je vous laisse la parole. Ou préférez-vous que nous regardions la vidéo ?

Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 19 h 06

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Il est décidé de visionner la vidéo, les élèves s'exprimeront ensuite. La vidéo "Tous ensemble on l'arrête - clip non au harcèlement" est donc diffusée.

Mme le Maire : expliquez-nous ce qui a fait que vous vous soyez lancés dans une telle aventure.

Une élève : c'est notre assistante d'éducation, Pauline, qui nous a présenté le projet au "comité anti-harcèlement du lycée". Déjà, au sein de ce comité, nous nous battons contre le harcèlement au sein du lycée. Nous nous sommes donc dit que c'était une belle occasion de faire une vidéo car ce projet a une portée nationale, c'est donc un plus grand objectif. Cette idée de vidéo est aussi due grâce à Pierre et Mathieu, réalisateur et technicien, qui nous ont beaucoup aidés. Nous avons essayé de mettre toutes nos idées en commun, avec les paroles de la chanson écrite et chantée par Zoé, qui n'est pas présente. Nous avons réalisé ce tournage durant une journée au lycée. Nous sommes très contents du résultat.

Mme le Maire : tu as parlé de "comité anti-harcèlement". Il existe dans tous les lycées ? Ou est-il spécifique à votre lycée, au sein duquel vous avez décidé de mettre en place un tel dispositif ?

Une élève : ce dispositif existe depuis maintenant trois ans. Je pense qu'il est spécifique au lycée de Fonsorbes. Le Ministre de l'Education Nationale a voulu mettre en place le système d'ambassadeur, mais nous avons créé ce comité qui se bat contre le harcèlement au sein de son lycée, mais aussi dans les collèges du secteur, parce que nous essayons de faire des interventions ; je pense que c'est propre à notre lycée, et nous faisons du mieux que nous pouvons.

Mme le Maire : suite à ce film, ou antérieurement, est-ce que des élèves sont venus vous voir ? Vous, membres du comité, vous êtes identifiés ? Il y a peut-être un Président dans ce comité ?

Un élève : non, il n'y a pas de Président.

Mme le Maire : tous les élèves du lycée savent que ce comité existe ?

Un élève : oui.

Mme le Maire : est-ce que des élèves sont venus vous voir en vous disant qu'ils vivaient un acte malveillant de la part d'autres élèves ? Y a-t-il des démarches de cet ordre-là ?

L'élève : "malheureusement", ou heureusement, il n'y en a pas eu cette année. Cette année, nous avons mis en place un système de rotation entre plusieurs élèves afin de pouvoir rester dans un bureau une ou deux heures pour recevoir les élèves souhaitant nous parler. Aucun élève n'est venu, donc tant mieux, même si nous savons que ce doit être présent, ils n'osent pas "sauter le pas". Peut-être que l'année prochaine, avec par exemple le résultat de la vidéo, ils viendront nous voir, nous parler.

M. Pilet : avez-vous diffusé cette vidéo au lycée ? A-t-elle entraîné des discussions et des débats ? Quelle est la teneur des réactions des autres lycéens ?

Un élève : nous ne l'avons pas diffusée, mais, personnellement, après sa mise en ligne, lorsque nous en avons eu le droit parce qu'avec les règles du concours nous n'avions pas le droit de la diffuser tant que nous ne savions pas si nous étions sélectionnés pour le national, j'ai eu beaucoup de retours très positifs. Cela nous a fait très plaisir que notre lycée trouve cela bien. Ensuite, nous avons gagné le concours régional et maintenant le national, qui n'est que du bonus. Nous sommes donc contents d'avoir pu impacter au niveau national.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : merci beaucoup pour ce film. Le harcèlement est souvent dénoncé, mais nous avons du mal à le combattre, que ce soit dans les lycées, dans les collèges, et même dans les écoles, chez les petits. Est-ce qu'à la rentrée, ou dans un avenir proche, vous comptez rencontrer les collèges aussi ? Parce que le harcèlement dur débute au collège. Je pense que vous avez démarré un travail colossal, important pour la vie des collégiens et lycéens. Je pense que vous devriez, ou peut-être le lycée, le continuer et faire "tâche d'huile" sur toutes les écoles, collèges, qu'ils soient locaux ou nationaux, mais après cela ne dépend plus de nous.

Une élève : nous proposons aux collèges du secteur, Saint-Lys, Fonsorbes et Fontenilles, des interventions dans les classes. Cette année, nous en avons fait deux dans une classe de 6^{ème} à Saint-Lys. L'année dernière, nous en avons fait également deux, dans une classe de 5^{ème} et de 4^{ème} à Fonsorbes. Après, cela dépend de ce que peuvent nous proposer les établissements, nous n'en sommes pas maîtres. Nous aimerions que ce soit plus. Je pense que l'année prochaine nous nous servirons sûrement de la vidéo comme base pour faire réagir les élèves sur ce sujet, et nous continuerons le travail.

Mme Vitet, Conseillère déléguée : avez-vous une aide de la Région pour vous aider à diffuser davantage cette information contre le harcèlement ?

Une élève : non, nous n'avons pas eu d'aide.

Mme Vitet : pas d'aide financière, mais une aide matérielle, notamment pour des flyers. Est-ce que la Région vous aide à faire de la publicité sur votre action ?

Une élève : non, pas du tout.

Un élève : en fait, c'est nous qui avons dû démarcher les "diffuseurs", France 3, la Région ne nous a pas aidés là-dessus. Peut-être sur un projet à venir, de l'année prochaine, nous essaierons de démarcher la Région, le Département, qui ont une envergure plus importante.

Mme Vitet : je ne parle pas d'une aide financière. C'est pour aider davantage à la diffusion et à l'information.

Un élève : mais pas pour l'instant, malheureusement.

Mme le Maire : et l'Education Nationale ?

Un élève : juste la diffusion sur le site, je ne sais pas si c'est bien mis en avant. Nous concernant, cela a été relié sur plusieurs Facebook, notamment sur celui de la Mairie avec un article bien sympathique. Peut-être que sur les mois à venir ce sera un peu plus relié.

Un autre élève : le clip a tourné sur les réseaux sociaux des élèves du lycée, nous l'avons mis sur le site du groupe Facebook du lycée, beaucoup d'élèves l'ont vu, peut-être pas tous, mais j'ai eu des retours de mes proches et autres qui l'avaient vu par les réseaux du lycée et des élèves.

Mme le Maire : Mme le Proviseur, souhaitez-vous intervenir ?

Mme le Proviseur, *hors micro* : je trouve que c'est un groupe extrêmement autonome, motivé, qui a fonctionné en totale autonomie, extrêmement responsable, et surtout avec beaucoup de talent. Je suis vraiment ravie du résultat parce que c'est effectivement pour une bonne cause, et, comme vous le dites, ça fait honneur à notre lycée. C'est très agréable d'avoir des jeunes aussi motivés et dynamiques.

Mme le Maire : en fait, ils nous ont très bien habitués depuis quelques années, les succès aux différents concours sont récurrents.

Un élève : nous nous connaissons déjà.

Mme le Maire : cela fait plaisir d'avoir des jeunes engagés, à la fois dans la vie lycéenne, mais au-delà de cela, dans la vie citoyenne. Merci à vous encore une fois.

M. Pilet : excusez-moi, j'ai une double question, ou proposition, dont une pour la diffusion : est-ce que le Rectorat ne pourrait pas le diffuser, ou un partenaire, sur les autres établissements ? Cela paraîtrait être un bon outil pédagogique. L'autre question porte sur une remarque faite par Mme Vitet : comment financez-vous ce projet ? Il est tout de même de qualité, il doit engendrer des frais. Sur quel financement êtes-vous ? Comment arrivez-vous à faire ça ?

Un élève : la plupart de nos actions au lycée a été sur du bénévolat, même toutes car les aides financières versées pour des concours antérieurs, par exemple par la Mairie, ont servi à la production, à acheter du matériel. Pour ce projet, nous avons eu une subvention de la MDL (Maison Des Lycéens) à hauteur de 200 € qui nous a permis d'enregistrer le son, la musique. Sinon, c'est du bénévolat de "A à Z".

Un autre élève : le clip a été entièrement tourné bénévolement. Seuls mes trajets ont été financés. Le matériel est du matériel professionnel que j'avais pu acquérir sur d'autres projets. Avec mon réseau, j'ai pu par exemple obtenir bénévolement du matériel de stabilisation qui coûte assez cher. C'était une belle expérience.

Mme le Proviseur : ceci dit, nous avons reçu 2 000 € de prix du concours.

Un élève : aussi, je me permets de dire que l'histoire continue, car nous souhaitons participer, pour l'année prochaine, à un concours dans le même objectif que celui du harcèlement puisqu'il s'agit de la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Il s'agit d'un concours national organisée par l'association "Le Refuge". Cette association soutient la communauté LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres). Elle organise un concours pour lequel nous souhaitons participer par la réalisation d'un court-métrage. Les 2 000 € serviront donc à la production et à la réalisation de ce clip. Il est donc possible que nous demandions de nouveau votre aide.

Un autre élève : pour le projet de cette année, nous avons tout regroupé sur une après-midi pour éviter les coûts de déplacements. Mais, pour l'année prochaine, nous souhaiterions faire un projet un peu plus long, une fiction qui se réalisera sur plusieurs jours, et qui engendra donc des frais de nourriture et de logistique.

Mme le Maire : les figurants, méfiez-vous s'ils veulent vous faire tourner à Cantelauze une nuit d'hiver. Il y a deux ans, c'était spectaculaire.

Un élève : oui. Mais ça a marché.

Mme le Maire : ça a marché.

Un élève : et il n'y a pas eu de plainte, ni rien derrière, c'était parfait.

Mme le Maire : merci à vous tous.

Les élèves : merci à vous.

Mme le Maire : un certain nombre d'entre vous a passé le BAC j'imagine, j'espère que ça s'est bien passé.

Une élève : oui, c'est fini.

Mme le Maire : nous vous souhaitons derrière de belles vacances et un beau succès à venir dans vos études.

Merci encore à vous et au plaisir de vous recevoir l'année prochaine.

Une élève : merci.

3 - CONSEIL DES SAGES

Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : suite à une rencontre au mois de mars entre la commission Implication Citoyenne et le Conseil des Sages, j'avoue un peu en urgence car nous avons eu la grande inquiétude de perdre un des membres fondateurs, qui m'a un peu réveillée. Nous avons donc organisé cette réunion pour essayer de trouver un fonctionnement qui satisfasse tout le monde.

Nous avons décidé ce jour-là que le Conseil des Sages participerait deux fois par an au Conseil Municipal, en juin et en novembre, pour vous présenter son travail, entendre les propositions éventuelles. C'est donc la première, MM. Merland et Canillo, Mme Marnac sont présents.

M. Merland : je voudrais simplement dire que l'exposé que je vais vous faire est le résultat d'un travail à trois. Je suis simplement le porte-parole et que Gilbert et Sandrine, présents, vont certainement me taper sur les doigts si je dis trop de bêtises.

La présentation des projets du Conseil des Sages se déroule par vidéoprojection.

M. Merland : nous avons fait un logo pour le Conseil des Sages, en bas à droite de l'écran, que vous découvrirez en exclusivité mondiale. Nous allons passer en revue les travaux du Conseil des Sages et vous montrer s'il y a eu un suivi ou pas, où ils en sont aujourd'hui à partir du moment où ils ont été engagés.

Tout à fait au début du Conseil des Sages, nous étions douze, et avions rédigé un règlement intérieur. Ensuite, nous avons essayé de nous organiser en groupes de travail. Comme vous le savez, une organisation sur papier fonctionne toujours, mais c'est autre chose pour la faire marcher. Il faut dire que cette organisation n'a pas très bien fonctionné, mais cela ne nous a pas empêchés de réaliser un certain nombre de travaux dont je vais vous parler.

Le premier travail : la mutuelle municipale

Ce terme n'est pas approprié, il s'agit plutôt d'une complémentaire santé.

Je rappelle que la commune a passé un partenariat avec "ma commune, ma santé", qui est une association sur le plan national. Elle négocie les prix avec des mutuelles. A l'origine, il y avait quatre mutuelles, aujourd'hui il y en a cinq. Ainsi, les gens qui veulent adhérer peuvent trouver des prestations correspondant le mieux à leur situation personnelle. Je rappelle aussi que tous les Fonsorbais peuvent bénéficier de la plate-forme téléphonique de "ma commune, ma santé" s'ils ont des questions à poser, s'ils veulent changer de mutuelle, s'ils ont des rendez-vous à prendre.

Chaque année, le représentant de "ma commune, ma santé" vient en Mairie faire le point de la situation. Pas plus tard que mercredi dernier, Mme Hernandez (Adjointe déléguée aux affaires sociales) a participé à cette réunion. Il nous a détaillé un certain nombre de nouveautés intéressantes, que vous trouverez dans le prochain bulletin fonsorbais. Cette année, seront organisées des permanences, assurées au mois de septembre. Si vous souhaitez avoir des renseignements, vous pouvez vous adresser au CCAS qui dispose d'une documentation papier à jour.

A droite de l'écran, vous voyez la progression de cette association : en 2016, il y avait 693 communes partenaires, elles sont aujourd'hui 2 800. Elle a signé un partenariat avec des Départements. Elle est donc en pleine expansion, très sérieuse au demeurant.

Deuxième travail : "Smiile"

A l'origine, c'était "Mon P'ti Voisinage". Il s'agit d'une plate-forme d'entraide et de partage pour partager des services, des objets. Ce réseau est cautionné par la commune de Fonsorbes. Consultez le site de la Mairie, en bas à droite de l'écran, vous trouverez le mot "Smiile". J'ai fait une liste, loin d'être exhaustive, des services demandés par certains Fonsorbais : bricolage, administratif, informatique, gardiennage de maison et d'animaux (principalement durant les vacances), conseils en jardinage, covoiturage.

"Smiile" est une start-up en pleine expansion, voyez la différence du nombre d'inscrits entre 2016 et 2019 : à Fonsorbes, nous étions 49 inscrits, aujourd'hui, 329 ; cela pourrait être mieux, mais c'est tout de même l'une des communes qui utilisent bien cette plate-forme.

Troisième travail : inventaire des véhicules de la commune

Ce sont aussi des travaux réalisés en 2016. Nous avons réalisé un inventaire complet des véhicules de la commune comprenant tous les détails possibles (ancienneté, kilométrage, etc). Nous avons également réalisé, à l'époque, une prospective sur les véhicules électriques. C'est suite à cette prospective que la commune s'est dotée de véhicules électriques.

Quatrième travail : pistes cyclables au centre-ville

Cela fait partie des derniers travaux que nous avons réalisés. La carte présentée n'est pas pour en discuter ce soir, mais pour vous montrer nos propositions très précises. Nous avons consulté les Conseils de Quartiers, les réunions se sont très bien passées, d'une manière très conviviale. Et puis, quelques jours après, des personnes nous ont dit que ça ne servait à rien, que ça ne sera jamais réalisable ; tout était négatif. Cela nous a un peu découragés. Nous n'avons finalement pas donné suite à ce travail.

De juin 2017 à mars 2019

Le Conseil des Sages est resté inactif, c'est le grand vide. Est-ce que c'est une hibernation, un sommeil réparateur ? Je vous laisse le choix de répondre à la question.

Nous sommes un certain nombre d'entre nous à dire, comme l'a dit Mme Voisin toute à l'heure, que cette situation n'était pas normale. C'est donc au cours de la réunion du 15 mars dernier que nous avons décidé de rencontrer le Conseil Municipal deux fois par an.

Nos convictions pour reprendre les activités du Conseil des Sages :

1. nous sommes bien entendu convaincus que le Conseil des Sages a un rôle à jouer
2. nous sommes toujours prêts à mettre au service de la commune notre expérience professionnelle ; ce n'est pas le contenu technique de la profession, mais la gestion des affaires, la gestion des projets ou comment présenter un dossier

Nos souhaits :

1. pouvoir, pour un sujet donné, discuter directement avec des personnes qui traitent du même sujet. Nous voulons éviter que le Conseil des Sages travaille sur un sujet et que d'autres personnes travaillent sur ce même sujet. Ces personnes peuvent être des Élus, des Responsables des services de la Mairie, un groupe de travail existant déjà. C'est une façon de travailler qui nous paraît la plus logique.
2. Mme Sandrine Marnac et moi faisons partie du Comité de Pilotage du Budget Participatif. Aussi, nous proposons de solliciter, sur des sujets précis, les personnes qui ont présenté un projet dans le cadre de ce Budget. Vous savez que certains projets n'ont pas été retenus. Nous trouvons dommage que ces personnes, qui se sont donné la peine de monter un dossier, qui ont fait une proposition constructive pour la vie de la commune, soient un peu laissées de côté.
3. inviter régulièrement les représentants des Conseils de Quartiers. Nous avons déjà eu des contacts avec eux, mais nous considérons qu'il faut que ce soit régulier, que nous avons un rôle à jouer pour peut-être faire la synthèse de leurs demandes.
4. Ne pas travailler en autarcie, voir aussi ce que font d'autres communes afin de réaliser des travaux communs avec les communes voisines.

Nous avons des propositions : construire un planétarium simple. C'est notre ami Gérard Debort du Conseil des Sages, absent aujourd'hui parce qu'il est en déplacement, qui nous parle régulièrement de ce projet, nous dit que nous pouvons en construire un à moindres frais. Nous pensons donc que c'est une excellente idée. Nous lançons l'idée, mais nous n'avons pas fait de dossier, que nous sommes prêts à faire pour savoir quels matériaux utiliser, le coût, les salles nécessaires pour héberger un planétarium. D'autres sujets ont été évoqués au cours de la réunion, à savoir étudier la circulation autour des établissements scolaires.

Maintenant, nous sommes à l'écoute de vos propositions. Vous avez notre adresse, notre boîte mails que je relève régulièrement, ainsi que nos coordonnées personnelles.

Mme Voisin : nous avons également évoqué un travail sur l'état des lieux de l'éclairage public, voir comment améliorer les choses.

M. Merland : oui, nous avons constaté certains dysfonctionnements dans l'éclairage public, notamment des lampadaires restés allumés toute une journée. Nous pouvons effectivement faire le point là-dessus, voir comment y remédier.

M. Canillo, du Conseil des Sages : il serait intéressant de savoir si les Élus sont intéressés par le Conseil des Sages ; pour nous, c'est primordial. Parce que dans les 4/5 ans que nous venons de passer, nous nous sommes rendus-compte qu'en règle générale nous n'étions quand même pas les bien reçus. Il est donc important que vous en discutiez entre vous, que vous voyiez si ce Conseil des Sages doit continuer, ou continuer dans une autre organisation que celle que nous avons mise en place, mais il est important de savoir si vous avez besoin de nous. Parce que si vous n'avez pas besoin de nous, ce n'est pas grave, nous avons du temps, nous passerons à autre chose. Mais, soyons clairs là-dessus parce que des sujets ont été lancés et avortés parce qu'il n'y avait pas derrière de correspondant. Et lorsque nous avons trouvé le correspondant, nous l'avons relancé une fois, deux fois, trois fois, après c'est bon. Ce n'est pas une critique envers le Conseil Municipal de Fonsorbes parce que j'ai des collègues qui travaillent dans d'autres municipalités et cela se passerait un peu de cette manière aussi. Ce n'est donc pas un problème de personnes, d'organisation. Il faut donc que vous y pensiez tous, pour savoir si nous continuons, parce que vous voyez qu'il y a des gens motivés, ou si nous arrêtons parce que vous estimez que ce n'est pas votre façon de travailler, qu'en définitive vous vous êtes trompés, ce qui n'est pas grave. Mais, il est important pour nous de le savoir.

De plus, lorsque nous réalisons des sujets, il est également important que nous ayons des retours. Par exemple, pour les véhicules électriques, sur lesquels nous avons tout de même passé du temps, j'ai reçu un rapport il y a maintenant deux ans. Concernant le nombre des véhicules qui étaient en positionnement, il faut que je prenne rendez-vous avec la Directrice Générale des Services car l'achat de véhicules n'avaient pas été prévues ainsi. Il est donc important pour nous de savoir si le projet que nous avons mis en place tenait financièrement la route, parce que nous n'avons pas ce retour non plus. Lorsque nous réalisons un projet, il est important de revenir dessus pour savoir où il en est afin de le faire avancer.

M. Baë, Adjoint délégué aux services techniques : personnellement, je trouve le concept très intéressant. J'ai suivi votre travail au fur et à mesure, peut-être de manière distante. Je n'ai pas trop compris lorsque tu as dit que vous aviez été mal reçus ...

M. Canillo : ... non, ce n'est pas mal reçus. C'est qu'il n'y a pas de suivi ... personne ne nous a dit de partir ...

M. Baë : ... encore une fois, je parle pour moi : il est vrai que nous sommes souvent débordés, nous nous reposons souvent les uns sur les autres, et parfois nous négligeons peut-être ce genre de sujet. Par contre, j'adhère pleinement à ce concept.

M. Canillo : l'important c'est ça.

Mme le Maire : le point positif, c'est l'Élu référent. En l'occurrence, sur les deux propositions de travail, les Élus sont Mme Lacoste, pour la sécurité autour des écoles, avec qui vous avez déjà été en relation, et M. Baë pour l'éclairage public, qui vous a déjà apporté des réponses.

Nous avons bien compris que vous êtes prêts, après deux ans de sollicitation que nous allons qualifier de "a minima", pour ne reprendre aucune des deux formules "en récupération" ou "en hibernation".

Je n'ai pas de doute sur l'intérêt que cela peut représenter dans le sens où vous pouvez être également les interlocuteurs, par exemple par rapport aux écoles, les parents d'élèves élus sachant que vous avez du temps. Vous pouvez être les médiateurs par rapport aux demandes qui peuvent être quelquefois excessives, ou pas, faire l'analyse nécessaire et suffisante pour nous donner du "grain à moudre". Nous serons dans l'échange, nous verrons ce qu'il sera possible de faire, de ne pas faire, en fonction des autres obligations que nous avons par ailleurs, notamment en terme de voirie lorsque nous en connaissons les coûts. L'intérêt est qu'il y aura une approche collégiale puisque vous aurez travaillé, d'autres auront été associés, les Élus auront été sollicités. Je n'ai pas de doute sur le fait que cela puisse marcher, avec des gens de bonne volonté. Maintenant que nous avons compris, d'une certaine manière vous nous avez un petit peu recadrés, nous en avons besoin, sachez que nous ne doutons pas de la qualité de votre travail. Nous l'avons notamment constatée pour les véhicules électriques, pour lesquels l'analyse que vous aviez réalisée était très intéressante, suivie d'effets, peut-être pas exactement de la façon que vous l'aviez préconisée, mais quand nous voyons le renouvellement de la flotte qui s'est fait, à la fois sur les véhicules électriques, mais également sur le fait que nous nous soyons débarrassés de vieux véhicules Diesel, il n'y a pas de doute sur le fait que nous avons progressé en terme de qualité de notre parc automobile et en terme de quantité puisque la commune possède moins de véhicules que lorsque nous sommes arrivés. Nous pouvons donc avancer ensemble.

M. Mailhé : lorsque je vous ai rencontrés, c'était lors de la dernière commission de mars, ma première puisque je venais d'y entrer en remplacement de Mme Boyer. Je m'étais alors demandé ce qu'il se passait parce que votre mécontentement était vraiment très fort, nous l'avons ressenti. Nous avons beaucoup discuté ; nous avons fait des propositions, dont la première, formulée ensemble, était de venir en parler en Conseil Municipal si vous vouliez être entendus. Donc c'est fait, nous pouvons nous en satisfaire puisque vous êtes là, vous nous avez présenté votre travail, ce que vous souhaitez faire pour l'avenir. Mais, si je me souviens bien, nous avons

dit que nous le ferons tous les six mois, à savoir juin et novembre. Nous sommes les premiers à souhaiter vous revoir en novembre et même avant. Nous parlions aussi de vous inviter à la commission Implication Citoyenne car la discussion est tout de même plus facile quand il y a moins de monde. Là, c'est une instance où nous sommes assez nombreux, nous ne pouvons pas étudier les dossiers plus profondément.

Nous avons besoin de vous ; j'ai envie de dire que lorsque nous sommes Élus d'une commune, nous avons besoin de tout le monde, nous avons besoin de l'expérience de tout le monde, d'entendre et de discuter avec tout le monde. Oui, vous parce que, comme l'a dit Mme le Maire, je ne pense pas que Mme Marnac ait plus de temps que nous à y consacrer, mais oui vous avez du temps à consacrer à notre commune, nous avons besoin de tout le monde, bien sûr que nous avons besoin de vous. Le concept est intéressant parce que nous sommes occupés, nous avons nos professions. A la Mairie, nous ne voyons pas la vie qui se passe dans les quartiers ou sur la commune, et vous, vous la voyez.

Nous avons parlé d'un maillage cyclable et piétonnier que vous pouviez faire évoluer. Sur cette commission, j'avais dit que c'est vraiment le projet qui peut aboutir, même si la commune n'est pas maître sur tout ce maillage. Mais relier les écoles par un chemin piétonnier, amener les enfants en toute sécurité au collège et aux écoles, au lycée aussi mais c'est presque fait, par des chemins est très intéressant. Oui, ce sont des projets qui peuvent amener beaucoup de choses pour notre commune.

M. Pilet : je voulais redire le soutien de "Fonsorbes l'Humain d'Abord" sur l'initiative du Conseil des Sages et que cela puisse perdurer, mais aussi aux Conseils de Quartier et aux Conseils des Jeunes, que nous avons essayé de relancer, de soutenir à plusieurs reprises.

J'ai une question, plus à destination de la Majorité : il me semble que le Conseil des Sages saurait être un outil comme les autres instances à destination de l'ensemble des Élus. Personnellement, ce qui m'a embêté sur la période dont il a été fait référence, c'est que lorsque j'ai voulu avoir et demandé des documents qu'avaient faits le Conseil des Sages, il m'a été répondu qu'ils ne savaient pas où ils étaient, je fais référence à l'étude sur les voitures, j'ai dû m'adresser directement à M. Canillo qui a dû demander l'autorisation de me le fournir. Je pense que, pour que ça fonctionne, il faut bien préciser que c'est un outil à destination de l'ensemble de la commune et de l'ensemble des Élus, et que leurs travaux devraient être à la disposition de tout le monde, parce que sinon cela ne pourra jamais fonctionner, surtout si nous voulons garantir une pluralité.

Mme le Maire : merci de votre présentation. Nous nous donnons donc rendez-vous en novembre ou décembre lors d'un Conseil Municipal, sachant que vous verrez d'autres Élus avant. Merci à vous pour votre investissement.

M. Pilet : je posais une question quand même : est-ce que c'est un outil mis à la disposition de l'ensemble des Élus ?

Mme le Maire : la réponse est oui.

M. Pilet : merci.

4 - CINÉMA EN PLEIN AIR - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CINÉTOILE (délibération n° 2019-107)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : le projet de cinéma en plein air est organisé à nouveau cette année par le service culturel. La séance est prévue le 30 août prochain, et sera projeté le film d'animation "Le Lorax". Un partenariat a été établi avec l'association Cinétoile avec des animations durant le repas partage de 19h00 à 20h30 (jeux, quiz, places de cinéma à gagner) et la projection du film d'animation.

Il est donc proposé la signature d'une convention avec l'association Cinétoile qui permet notamment de diminuer le coût de la séance. Elle serait facturée à la Mairie à 1 500 € alors que l'association Cinétoile bénéficie d'un tarif à 1 055 €. Il y a une erreur dans la note de synthèse, il est indiqué 1 000 €. Nous avons reçu les devis, c'est donc 1 055 €. La convention précise que la ville de Fonsorbes payera ce montant à l'association. Le projet de convention était annexé à la convocation.

Mme le Maire : avez-vous des questions ou des remarques ? Sachant que nous reproduisons un évènement qui s'est déroulé l'année dernière et qui s'est très bien passé, il y avait plus de 200/250 participants. C'était une belle soirée.

M. Mailhé : nous faisons une convention pour un projet de cet été. Est-ce que ce sera répétitif ? Est-ce que cette convention sera sur la durée ? Parce qu'à ce moment-là, est-ce que ça ne rentre pas dans le cadre des subventions de projets que nous étudions en commission des finances ? Pourquoi faisons-nous une convention d'un côté ? Si nous faisons une convention, il faut le pérenniser

Mme le Maire : pour l'instant, elle est faite pour 2019. Nous pourrions très bien porter ce projet. Mais, la différence est que nous économisons quasiment 500 €, sachant en plus que l'association Cinétoile assure l'animation de la soirée tout au long du repas partage. Nous parlons donc de 2019, nous ne savons pas ce qu'il se fera en 2020. La question est de savoir s'il ne faudrait pas que cela passe, comme pour toutes les associations, sur un appel à projets. Sauf que Cinétoile n'a pas d'adhérent, ni de revenus. C'est-à-dire qu'elle ne fait aucun

bénéfice sur la vente des places. A part faire payer les bénévoles, nous ne voyons pas très bien comment l'association pourrait le porter.

M. Mailhé : je l'entends, mais nous aurions donné la même somme, dans tous les cas, nous aurions participé de la même manière. Ce que je ne comprends pas, c'est que si nous faisons une convention, autant que ça se pérennise dans le temps, et à ce moment-là, c'est une subvention de projet.

Mme le Maire : nous pouvons l'appeler ainsi. Nous sommes effectivement sur un registre identique ; que ce soit l'une ou l'autre, je ne pense pas que le fait que nous signions une convention, ou que nous répondions à un appel à projet, change quoi que ce soit sur la somme que nous verserions puisque c'est l'association qui le porterait.

M. Rivier : Cinétoile ne prend pas en charge l'organisation de cette manifestation, c'est la municipalité. Cette dernière délègue, pour des raisons financières puisque nous gagnons près de 500 €, à une association de Fonsorbes la location du film.

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : c'est comme pour la fête de la musique en fait.

M. Pilet : je n'ai pas l'impression que ce soit pareil. Pour la fête de la musique, c'est l'association qui demande à l'organiser.

M. Chouard : pas du tout, non.

M. Rivier : c'est pareil, c'est nous qui lui demandons. Cette année, ...

M. Chouard : ... c'est une délégation d'organisation également, pardon.

M. Pilet : je pense que cela mériterait tout de même d'être éclairé, lorsqu'une association produit un projet qui a un impact sur la commune, nous commençons à le faire en commission des finances, de faire la différence entre la commune qui délègue totalement à une association et lorsque c'est plus ou moins un partenariat pour demander à bénéficier d'un tarif préférentiel pour un temps d'animation. Ce serait important de le clarifier. J'ai une autre question : le coût de la soirée ? Pour avoir une idée.

M. Chouard : il faut chiffrer le SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes), il y en aura deux, le personnel municipal de sécurité qui sera présent.

M. Pilet : et le repas ?

M. Chouard : non, c'est un repas partage, chacun amène un plat. C'est exactement la même chose que l'année dernière, mais nous passons par l'association car elle est adhérente de Cinéfol ; les tarifs sont différents que si la municipalité traitait directement.

M. Pilet : juste une dernière chose, comme je le fais régulièrement depuis le début : pour ne pas qu'il y ait de recours éventuels à posteriori, les personnes devant voter et qui sont en lien avec le projet d'une manière ou d'une autre avec l'association ne participent pas au vote.

Mme le Maire : personne n'a de lien avec l'association ici.

M. Pilet : si. Les noms qui nous sont présentés ... c'est encore une fois la déontologie de chacun qui s'applique.

Mme le Maire : je ne pense pas qu'il y ait un conflit d'intérêt quelconque.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention avec l'association Cinétoile pour la séance de cinéma en plein air du 30 août 2019.

VOTE	
Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0
Ne participent pas au vote :	2 (MM. Chouard et Franchina)

5 - RENOUELEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES POUR LA VILLE DE FONSORBES (délibération n° 2019-108)

M. Rivier : la ville de Fonsorbes détient trois licences d'entrepreneur de spectacles afin d'exercer ses activités d'exploitation de lieux de spectacles, de diffusion et de production de spectacles vivants, conformément aux dispositions de la loi du 13 octobre 1945 relatives aux spectacles, modifiées notamment par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 et son décret d'application du 29 juin 2000 et par la circulaire DMDTS du 13 juillet 2000.

Aussi, il est proposé de renouveler ces licences :

- La licence n° 1 : pour les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (salle du Trépapé, salle Bidot, Centre Culturel, salle d'exposition de la médiathèque, salle d'exposition de la Maison de la culture)
- La licence n° 2 : pour les producteurs de spectacles qui ont la responsabilité d'un spectacle
- La licence n° 3 : pour les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles (toutes les manifestations organisées par la Ville).

Par délibération du 23 novembre 2015, avait été renouvelée la désignation de M. Rivier Pascal comme détenteur de ces licences. Aussi, il est également proposé de renouveler sa désignation.
Mme le Maire : avez-vous des commentaires ? *Aucun commentaire n'est soulevé.*

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les trois licences ci-dessus détaillées, et de renouveler la désignation de M. Rivier Pascal comme détenteur de ces licences.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - PROJET D'ITINÉRAIRE DU CHEMINEMENT RIOUVOUET - PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) (délibération n° 2019-109)

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : il est prévu la projection du plan. Le Conseil Départemental permet aux communes d'inscrire, dans le cadre du PDIPR, les sentiers de randonnées. Les objectifs du PDIPR sont :

- la préservation, la sauvegarde et la pérennité du patrimoine de la richesse que constituent les chemins ruraux
- la mise en valeur des richesses départementales en permettant un accès de tous, à la nature et aux espaces patrimoniaux remarquables (espace naturel sensible, patrimoine bâti et/ou historique, paysage exceptionnel et/ou caractéristique, patrimoine naturel riche et/ou d'exception en terme de biodiversité)
- la promotion et le développement de la pratique de la randonnée et de l'écotourisme

Ainsi, le projet d'itinéraire du cheminement Riouvouet proposé va du chemin de Cantegraille au chemin de Cantelauze. Le plan précisant ce tracé était annexé à la convocation. Il début à côté du CAJ (Centre Animation Jeunes) où est implanté un panneau qui permet de rejoindre le GR 86. De ce GR, nous pouvons aller jusqu'à Luchon.

Ce projet sera ensuite transmis au Conseil Départemental pour analyse technique. Il est précisé que des conventions tripartites seront signées entre les propriétaires privés, la commune et le département pour les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée BZ 57 (proche du giratoire du Banayre) - personne morale Les villas du Vidaillon, une convention est prévue
- parcelle cadastrée CC 152 (proche du bois de Cantelauze) - personne morale Promologis, une convention a été signée

Aussi, il est proposé :

- d'émettre un avis favorable au passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée non motorisé pour le cheminement Riouvouet, et donc de solliciter l'analyse technique du Conseil Départemental
- d'autoriser l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires à l'itinéraire
- de prendre acte de la procédure d'inscription au PDIPR avec notamment la nécessité de demander au Département cette inscription par une nouvelle délibération lorsque le tracé sera définitivement arrêté en accord avec cet organisme. Cette inscription permettra à la commune de bénéficier dès lors d'une aide financière pour l'aménagement et la signalétique

Avez-vous des questions ?

Mme le Maire : nous avons prévu, vous vous en souvenez sans aucun doute, une ligne budgétaire sur le budget de 2019 pour l'aménagement de la continuité du Riouvouet par rapport à ce qui a été fait jusqu'à la Béouzo. Nous retardons le chantier pour la bonne et simple raison que la signature de cette convention nous contraint à commencer les travaux qu'une fois que le Conseil Départemental aura validé notre tracé et l'inscription de ce cheminement de randonnée pédestre. Nous aurons à ce moment-là l'autorisation de débiter les travaux. C'est probablement retardé jusqu'en fin d'année, novembre ou décembre.

Mme Vitet : j'ajoute que partir du CAJ permettrait de passer par le parc de Cantelauze, et de mettre en valeur toute la zone humide que nous avons décidé de conserver de la mare. Le CAJ a fait un observatoire à oiseaux qui sera bientôt positionné. Dans cet observatoire, nous aurons aussi des informations sur les différentes espèces : espèces protégées, oiseaux, petites grenouilles, etc, la vie de la mare également.

Mme le Maire : également d'aménager le chemin des Moundinats.

Mme Vitet : oui.

M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : avons-nous une idée de la longueur de ce chemin ?

Mme Vitet : 4,700 km je crois. C'est M. Lerat qui a fait le repérage GPS.

M. Lerat, Conseiller délégué aux autorisations des droits des sols : il fait à peu près, en partant du CAJ jusqu'à Cantegraille, 6,500 km.

M. Lorrain : est-ce que l'entretien sera fait en temps et heure voulus ? Parce que faire marcher des gens dans de la broussaille ...

Mme le Maire : ce n'est pas l'objectif ...

M. Lorrain : ... c'est tous les ans l'entretien. Est-ce que son coût a été chiffré ?

Mme Vitet : l'objectif est que le cheminement soit accessible, avec un revêtement de castine. C'est pour cela que Mme Siméon vous parlait aussi du chemin des Moundinats. Nous avons quand même une partie en zone urbaine, et une bonne partie a déjà été aménagée. Donc, la dernière portion à faire est de l'école de la Béouzo jusqu'au rond-point du Banayre. Mais, là, ce sera à minima en castine.

M. Lorrain : c'est aux abords de ce chemin que l'herbe pousse.

Mme Vitet : ce ne sera pas tondu comme au centre-ville, c'est certain.

M. Lorrain : comme dans les lotissements ...

Mme Vitet : ... mais, c'est un chemin de randonnée.

Mme le Maire : le Département participe au financement de l'entretien. Ce n'est pas uniquement sur l'investissement, mais également sur le fonctionnement. Nous essaierons de faire au mieux pour que l'entretien

...

Mme Vitet : ... le fléchage est celui de la Fédération Française de Randonnée, avec des panneaux directionnels. Cela permettra aussi de flécher le collège de Génibrat puisque nous passons à proximité. Nous passerons à Cantelauze, la Béouzo, au panneau directionnel de Génibrat, et ensuite nous arrivons sur le lycée. Du coup, le chemin de Cantegraille permettra de récupérer la coulée verte de Saint-Lys.

M. Lorrain : tout le tracé est communal ? Actuellement, il ne passe que sur le territoire de la commune, sauf sur les deux parcelles.

Mme Vitet : oui, sauf sur les deux parcelles citées. Si notre dossier est accepté, il pourrait passer en commission au mois de novembre.

M. Pilet : je n'ai pas bien compris : s'il y avait sur les autres communes une continuité du chemin, c'est-à-dire en provenance de Fontenilles, puis en dessous vers Seysses ...

Mme Vitet : ... non, mais par contre la commune de Fontenilles est intéressée par le fait que nous ayons mis un panneau indiquant le GR 86. J'ai rencontré une Élu(e) de Fontenilles qui pensait mettre la direction de Fonsorbes à la hauteur du GR 86 pour pouvoir venir jusqu'à Fonsorbes et après Saint-Lys.

M. Pilet : créer des continuités.

Mme Vitet : voilà. Pour l'instant, cela s'est fait de manière informelle avec Fontenilles, mais a été évoqué.

M. Lorrain : à Cantegraille, il y a un débouché ou il faut faire demi-tour ?

Mme Vitet : à Cantegraille, en redescendant vers l'Ayguebelle, nous récupérons le cheminement qui va sur la coulée verte de Saint-Lys.

Mme le Maire : sachant qu'aujourd'hui il n'est pas praticable du fait de la création de la continuité de la déviation de la D 37. Mais l'objectif est d'assurer la continuité.

M. Pilet : du coup, une autre question : pourquoi n'a-t-il pas été envisagé une boucle, puisque c'est sur le territoire de la commune ? Je pensais qu'il y avait une continuité entre les communes de Fontenilles et Saint-Lys. Ce n'était pas juste un tracé.

Mme Vitet : une boucle ?

M. Pilet : oui.

Mme Vitet : l'objectif des chemins de randonnée est souvent de traverser les communes. Ce ne sont pas obligatoirement des boucles.

M. Pilet : si je comprends bien, il n'y a pas de lien avec ... d'accord, ça va être fait, mais ... je n'ai pas compris clairement que ça allait être fait.

M. Lerat : la liaison, par exemple, se fait avec le GR 90 à partir de Cantelauze, mais c'est sur la commune de Fontenilles, au niveau un atelier cheval, et ça rejoint le GR 86. Ce dernier ne passe pas tout à fait dans Fontenilles, mais des boucles mènent vers Fontenilles. C'est donc tout un travail qu'il faudra baliser, et trouver des ententes avec Fontenilles afin de pouvoir rebaliser pour réaliser les boucles.

M. Pilet : le Département n'y a pas réfléchi ?

Mme Vitet : pour l'instant, nous ne l'avons pas écrit. Mais nous l'avons abordé avec la commune de Fontenilles.

M. Pilet : pourquoi le chemin ne traverse-t-il pas, puisque j'ai vu qu'il y avait des possibilités de partenariat avec des propriétaires privés, la zone du milieu qui est en espaces verts du Banayre ? Ce serait sûrement plus convivial que de marcher sur un trottoir au bord d'une route.

Mme Vitet : c'est sur un domaine privé.

M. Pilet : oui, mais il est indiqué qu'il y a des conventions avec des propriétaires privés, la commune et le Département. Je ne sais pas si cela a été étudié et qu'il y a eu un refus, ou que cela n'a pas été étudié du tout.

Du coup, est-ce que ça peut être étudié ? Pour se promener, ce serait plus agréable de traverser une zone verte que sur des trottoirs au milieu d'un quartier pavillonnaire.

Mme le Maire : la question peut éventuellement être posée, il n'est peut-être pas trop tard. Le Département participe, mais il ne prend pas à sa charge l'intégralité du coût de l'aménagement, une participation reste à la charge de la commune. Donc, est-ce que le propriétaire de l'espace en question est prêt à l'ouvrir à tout un chacun en sachant qu'il faudra qu'il paye pour l'aménager ?

M. Pilet : cela n'a pas été discuté.

Mme le Maire : non, cela n'a pas été évoqué.

M. Pilet : cela mériterait quand même, pour le confort du cheminement, que ce soit discuté. Puisqu'une partie restera à la charge de la commune, est-ce que cela a été chiffré ? Quel en sera le coût ?

Mme Vitet : pour l'instant, non.

Mme le Maire : ce que nous savons, c'est le coût pour la distance du Riouvoet puisque nous l'avons chiffré. C'est l'estimation votée au budget. Le Département prend à sa charge 80 %, avec un plafond. Nous pouvons donc espérer que la somme prise en charge par le Département permettra de couvrir au moins l'aménagement du parc de Cantelauze, cela compensera.

Mme Vitet : l'aide du Département est plafonnée à 45 000 €, juste pour le cheminement. Par contre, nous n'avons pas de précision par rapport aux panneaux directionnels.

Mme le Maire : donc, à ce jour, nous n'avons pas chiffré, notamment pour le chemin des Moundinats. Tout est fonction du revêtement que nous utiliserons. Si c'est de la castine, cela nous coutera moins cher, mais est-ce que ce sera suffisant par rapport au passage qu'il y aura ? Si nous utilisons un revêtement de qualité, le coût sera différent. Sur le long du Riouvoet, nous avons l'intention de continuer le revêtement de qualité, de façon à ce que la structure ne soit pas complètement détruite en cas de risques de montée des eaux. Il ne s'agit donc pas de castine.

Mme De Coux : de mémoire, il me semble que nous avons payé 122 000 € pour ce cheminement, qui part de la Béouzo et rejoint la RD 68.

Mme le Maire : déjà, attendons de voir si la commune est retenue par le Département. Nous pouvons supposer que nous n'aurons pas l'obligation de tout réaliser dans un délai extrêmement restreint, que cela pourra se faire au fil de l'eau en fonction des moyens que nous mettrons. Sur le budget de cette année, nous savons ; nous verrons ce que la prochaine équipe municipale mettra sur les budgets à venir.

Donc, l'idée ce soir est de s'engager sur le principe.

M. Pilet : est-ce que le principe permettra de revenir sur le tracé ? Ou est-il figé ?

La Directrice Générale des Services : le dossier que nous traitons sera envoyé au Conseil Départemental pour étude. Je pense que nous avons encore une période de discussion. Par contre, lorsque le Conseil Municipal votera l'inscription, ce sera effectivement définitif. Cette inscription devrait normalement être votée en août ou septembre, lorsque le Conseil Départemental aura fini l'étude.

M. Pilet : du coup, pouvons-nous rajouter la demande qu'une étude soit faite en tenant compte des particularités, que c'est sur une grande partie du domaine privé, de passer au milieu du Banayre ?

Mme le Maire : nous pouvons poser la question au propriétaire de la zone en question.

M. Pilet : après, c'est le département ...

Mme le Maire : ... c'est au-delà de l'autorisation de passage. C'est de savoir qui financera l'aménagement car actuellement il n'y a pas de cheminement, c'est juste un tracé dû à la fréquentation importante. Il ne s'agit pas de chemins aménagés. Il est totalement impossible que la commune porte l'aménagement d'une telle longueur. Je doute que le propriétaire soit prêt à le financer d'une manière ou d'une autre, surtout au vu du plafond fixé par le Département. De toute façon, il est clair que ce dernier ne donnera aucun financement à un particulier, quel qu'il soit. Nous pouvons poser la question, mais j'ai des doutes sur la réponse.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je ne comprends pas trop le projet. C'est un chemin de randonnée pédestre, cycliste ? Qu'est-ce que c'est exactement ? Parce que par rapport au coût, le fait de le remblayer, je n'ai pas saisi.

Mme Vitet : normalement, c'est piétonnier. Si nous obtenons une subvention, c'est par rapport à un cheminement piétonnier. Mais nous savons très bien qu'il sera aussi emprunté par des cyclistes.

Mme le Maire : sachant qu'il y a des trottoirs sur le Banayre.

M. Lalanne : en tant que pratiquant de la randonnée pédestre, je chemine, mais c'est très rare, dans des endroits emblayés, rempierrés. Lorsque nous traversons des agglomérations, nous cheminons sur des trottoirs aussi pour aller d'un point à un autre. La seule chose, c'est que c'est un balisage règlementaire apposé sur l'itinéraire. Je suis un peu estomaqué par les coûts que vous semblez annoncer ...

Mme le Maire : ... sauf que pour le Riouvoet, notre inquiétude est le risque de débordement. Avez-vous marché le long du Riouvoet ? Avez-vous vu la zone qui reste à aménager ? Allez voir, M. Lalanne, et vous verrez que compte-tenu de la façon dont c'est fait aujourd'hui, nous avons tout intérêt à faire quelque chose qui soit pérenne si nous ne voulons pas prendre le risque de le voir démoli par des inondations dans les années

à venir. C'est vraiment sur un espace étroit avec une marge de manœuvre relativement limitée. Donc, si nous voulons que les enfants le fréquentent pour aller au collège de Cantelauze, il faut un revêtement de qualité.

M. Lalanne : donc, c'est une voie de circulation douce.

Mme le Maire : nous pouvons l'appeler ainsi, mais pour le Département ...

M. Lalanne : ... pas un chemin de randonnée ...

Mme le Maire : mais, pour le Département ...

Mme Vitet : ... pour le Département, c'est dans le cadre du PDIPR, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Mme le Maire : nous joindrons l'utile à l'agréable.

M. Mailhé : là où je rejoins M. Lalanne, c'est que nous serons plus dans du chemin de promenade que du sentier de randonnée. Après, cela a l'intérêt, nous en parlions avec le Conseil des Sages, de créer ces chemins, il les faut sur Fonsorbes. Je rejoins M. Pilet lorsqu'il propose de demander au propriétaire le passage dans la zone verte du Banayre, ce serait intéressant. Nous avons un refus, ou pas, mais nous nous laisserons cette solution, et voir où cela nous amènera après, car si je comprends bien nous n'actons pas définitivement ce tracé-là, il y aura la voix du Département. Nous verrons à la fin, si la demande a été faite, s'il y a une possibilité de faire une légère boucle. Laissons-nous cette solution.

Mme le Maire : nous écrirons donc au propriétaire pour le lui suggérer, et nous reviendrons vers vous.

M. Lorrain : nous savons qu'il y aura de la mixité sur ce chemin, c'est-à-dire de la randonnée et du vélo. Est-ce que l'emprise au sol est assez large pour que les gens puissent circuler sans accident ? Et qui, en cas d'accident, est responsable ?

Mme le Maire : où que ce soit, quel que soit le contexte, le responsable est le Maire, s'il y a des malfaçons ou quoi que ce soit d'autres. Nous retrouvons ce type de cheminement un peu partout, pas spécifiquement à Fonsorbes. Nous ne sommes pas sur une piste cyclable telle que définie en bordure de voie publique, nous sommes sur un endroit où nous pouvons nous déplacer à pieds ou en vélo.

Nous votons le principe, puis nous reviendrons vers vous, en août, pour vous dire ce qu'il en est, la réponse que nous avons eue concernant le tracé.

M. Lalanne : juste pour appeler votre attention : en fonction de l'état carrossable de ce chemin-là, vous aurez inévitablement une circulation de deux roues motorisées ; il faudra le prendre en compte, à un moment donné ou à un autre parce que le danger sera surtout à ce niveau-là.

Mme le Maire : nous essayons de mettre partout des obstacles, mais c'est difficile car les obstacles sont, soit cassés, soit déplacés. Pour autant, sous prétexte que passeront peut-être des engins motorisés, faut-il priver les petits Fonsorbais de se déplacer en vélo ? Mais nous savons qu'il y en aura, malheureusement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au passage sur le territoire communal de Fonsorbes de l'itinéraire de randonnée non motorisé en cours de création dénommé "cheminement Riouvouet", et donc de solliciter l'analyse technique du Conseil Départemental.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - DÉNOMINATION DU TIERS-LIEU (délibération n° 2019-110)

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : d'abord, un petit point sur l'avancement des travaux. Les travaux terminés sont :

- les démolitions diverses : cloisons, ouvertures dans murs porteurs, trappe d'accès au toit
- la dépose des anciens équipements : chaudière, canalisations diverses, installation électrique
- la pose des menuiseries extérieures, hormis la porte d'entrée
- la pose des pompes à chaleur

Les travaux en cours sont :

- l'installation électrique
- l'installation Chauffage Ventilation et Climatisation
- la cloison et le doublage de murs extérieurs et plafonds
- la plomberie
- la conception de l'escalier extérieur. Nous essayons de caler ce dernier avec le pressing, nous verrons cela au mois de juillet

Il est proposé de dénommer ce tiers-lieu : l'ÉTAPE (Espace de Travail Partagé).

Mme le Maire : en fait, il y aurait les deux dénominations : Relais d'Entreprises de Fonsorbes et l'ÉTAPE. Relais d'Entreprises parce que nous allons vous proposer d'affilier la commune au réseau en question. Ce qui correspond bien à la réalité puisque les entreprises concernées ne feront qu'y passer. Est-ce qu'elles prendront

l'habitude d'y rester ? Est-ce que ce sera une étape pour passer à autre chose de plus pérenne, avoir leur propre bâtiment ?

Voyez-vous un inconvénient à ce que nous l'appelions "l'ÉTAPE" ?

M. Mailhé : je n'ai pas entendu la signification de "l'ÉTAPE".

M. Louzon : Espace de Travail Partagé.

Mme le Maire : est-ce que nous le nommons "ÉTAP" ou "ÉTAPE" ? Tout est possible.

M. Louzon : sans "E", nous pouvons aussi. Au départ, c'était sans "E" : "ÉTAP".

Mme le Maire : cela correspondra bien, de toute façon, à l'usage qui en sera fait.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le tiers-lieu "l'ÉTAPE".

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - AFFILIATION AU RÉSEAU RELAIS D'ENTREPRISES POUR LE TIERS-LIEU

M. Louzon : il est proposé de conclure un contrat d'affiliation au réseau Relais d'Entreprises avec la SAS Relais d'Entreprises (Société par Actions Simplifiées) pour le tiers-lieu situé Centre Commercial Saint-Nicolas II - 6 avenue du Château d'eau à Fonsorbes. Le contrat est d'une durée de deux ans. Les montants prévus par ce contrat sont les suivants :

- droit d'entrée forfaitaire : 1 500,00 € HT (le prix habituel de 3 000 € HT est indiqué dans les documents joints mais un prix préférentiel a été accordé)
- redevance mensuelle : 160,00 € HT

Le droit d'entrée forfaitaire comprend :

- l'assistance à la mise en service de l'espace
- la fourniture du kit de communication personnalisé
- la fourniture du kit de gestion personnalisé
- l'assistance à l'inauguration

La redevance mensuelle prévoit :

- la participation aux efforts de communication de l'enseigne Relais d'Entreprises
- l'invitation au séminaire / congrès annuel des affiliés du réseau
- la participation aux actions de communication collectives
- la participation aux actions commerciales auprès des Directeurs des Ressources Humaines

Le contrat indique également le droit d'utiliser la marque "Relais d'Entreprises" dans le cadre de l'exploitation du tiers-lieu.

Le guide d'affiliation, un exemple de contrat et les devis étaient joints en annexe de la convocation.

Avez-vous des questions ?

M. Lorrain : pourquoi faire une remise de 50 % ? Est-ce que plus tard on pourra revenir au tarif normal ?

Mme le Maire : c'est le droit d'entrée. Une fois que nous aurons payé ce droit d'entrée, nous ne le paierons plus.

M. Lorrain : ce n'est pas l'entreprise qui le paye ?

M. Louzon : non.

M. Lorrain : j'avais compris que l'entreprise qui voulait adhérer payait ce droit d'entrée.

M. Louzon : non. Par contre, pour être affilié à ce réseau, il est demandé un droit d'entrée de 1 500 €.

M. Lorrain : pourquoi pas 1 000 € alors ?

Mme le Maire : déjà, 50 % c'est bien.

M. Mailhé : lors de la dernière commission des finances, le point n° 1 était "tarification et règlement du local relais d'entreprises", c'était bien ça ?

M. Louzon : non, la tarification concerne les bureaux et salles de réunions.

M. Mailhé : donc, ce n'est pas la même chose ?

M. Louzon : non, pas du tout. Quant au règlement, c'est le règlement intérieur. Là, il s'agit de l'affiliation pour bénéficier du réseau Relais d'Entreprises pour permettre de remplir les bureaux et de se faire connaître par la propagande, malgré que nous soyons dans la propagande via l'annonce faite au cinéma de Muret, c'est mentionné sur le site. Aujourd'hui, je crois qu'il y a localement 7 affiliés : Volvestre, Saint-Martory, Samatan, Grenade, Cazères, Muret et Cugnaux, et Saint-Lary aussi ; et 22 affiliés dans le réseau, avec bientôt les 6 suivants : Fonsorbes, Portet sur Garonne, Roquette, Labarthe sur Lèze, Venerque et Rieumes.

M. Pilet : si j'ai bien compris, le but de l'affiliation est uniquement "de faire de la publicité" ? Ils ne vont pas gérer la gestion des bureaux ?

M. Louzon : non. Dans un deuxième temps, il y aura un appel à candidatures pour la commercialisation, c'est autre chose.

M. Pilet : un appel à candidatures qui risque d'avoir un coût pour gérer l'utilisation des bureaux.

Mme le Maire : bien sûr.

M. Louzon : c'est prévu dès le départ de l'exploitation. Dès que nous avons lancé le projet, un prévisionnel a été fait, bien plus cher qu'aujourd'hui parce que nous avons mieux négocié. Ce qui est intéressant aujourd'hui, c'est que nous avons 7 bureaux, avec un coût moyen de bureaux plus bas que l'estimation de certains réseaux d'affiliation. Pour la plupart, c'est 35 à 40 € par mois, par bureau. Avec le réseau Relais d'Entreprises, c'est 30 € tout compris (affiliation, droit d'entrée) ou 22 € si nous ne prenons pas le droit d'entrée.

M. Pilet : j'ai été surpris de voir que nous étions déjà sur le site, alors que la décision d'affiliation n'a pas été prise ...

M. Louzon : ... nous y apparaissions en petits pixels.

M. Pilet : il est noté "en projet". J'ai été surpris. J'ai un peu regardé ce qu'ils faisaient et j'ai comparé avec les autres structures, il y a notamment des coopératives qui proposent la même chose, en partenariat avec la Région, le Département, qui ont des initiatives assez fortes sur le territoire. Elles ont le label de la Région, ce que n'a pas le réseau Relais d'Entreprises. Elles proposent des prestations, à mon sens, plus importantes et plus intéressantes, je ne vais en citer qu'une, je ne veux pas faire de publicité : il s'agit d'une SCOP, "les imaginations fertiles" qui propose en plus une aide technique pour développer et aider à développer les entreprises qui viendraient et développer de l'emploi localement. Il me semble donc que plutôt que de prendre le réseau Relais d'Entreprises, il serait intéressant de voir tous les prestataires qui existent, qui peuvent soutenir, avec des gens qui ont déjà une clientèle, qui sont déjà en réseau avec des acteurs locaux, et qui amèneraient en plus une autre plus-value que la simple publicité.

De plus, nous proposons que ce soit le Muretain Agglo qui porte aussi le projet puisque c'est dans le cadre du développement économique, et que cela pourrait peut-être faire derrière l'objet d'une création d'emplois, mais que ce soit porté par le service public au niveau de l'ensemble de la prestation. Surtout que sur le territoire, nous aurons sept secteurs de tiers-lieux comme celui-là. Donc, soit nous faisons une autre étude pour voir s'il n'y a pas d'autres prestataires beaucoup plus intéressants que celui-là, soit c'est le Muretain Agglo qui le porte. Nous nous disons même que la commune pourrait le porter et le refacturer au Muretain Agglo, ce qui lui fera une rentrée d'argent, puisqu'il y a déjà des liens, notamment avec l'association des entrepreneurs du Muretain. Vu la prestation, cela ne me semble pas de très bonne qualité. Sur ce principe, notre groupe est "contre", bien évidemment.

M. Lalanne : je rejoins tout à fait les propos de M. Pilet, dans le sens où il existe des réseaux au niveau régional, par exemple. Pourquoi financer une société privée, avec un coût que je trouve relativement élevé ? Ce coût va grever aussi l'amortissement des travaux faits pour aménager ce local. Vu le nombre de mètres carrés que l'on a actuellement à disposition à proposer, est-ce que cela vaut vraiment le coup de s'affilier à cette société-là par rapport au coût ?

M. Louzon : le choix a été fait pour plusieurs raisons : la première est que suite à l'étude qu'ils avaient réalisée, la commune de Fonsorbes était bien ressortie ; la deuxième est le remplissage des bureaux, la rentabilité sera donc beaucoup plus rapide que si nous faisons appel à une SCOP ou autre, bien plus lointaine que Fonsorbes et les tiers-lieux qui se trouvent à Plaisance, etc. Nous pouvons également être tiers-lieu dans le réseau d'Occitanie, comme celui de Cugnaux et de Muret. Tout cela a aussi un effet média sur des gens que nous connaissons, avec qui nous avons travaillé sur ce dossier, qui nous permettront de remplir rapidement le tiers-lieu. Ce que je ne crois pas si facile que cela par d'autres prestataires.

M. Pilet : cela n'engage que vous. C'est une société privée qui démarre, qui a très peu de ...

M. Louzon : ... la SCOP est aussi une société privée. }

M. Pilet : oui, mais cela rentre dans l'économie solidaire et dans le cadre du développement durable qui me semble ...

M. Louzon : ... là aussi ...

M. Pilet : ... il y a peu de résultats sur son site, j'ai essayé de voir ce qu'il faisait, ce qu'il amenait comme plus-value, je n'ai pas été convaincu. Par contre, j'ai vu ce que faisaient les autres, la plus-value qu'ils amenaient en soutien de développement ; dans les propositions de départ, nous avons évoqué que des micro-entrepreneurs puissent s'installer. Ils peuvent donc aussi être conseils et dans la gestion du tiers-lieu. Il me semble que cela mérite d'être étudié parce que cela ferait peut-être qu'une seule prestation, une prestation déjà en lien avec la Région et le Département. La Région pousse aussi, et au bout d'un an de fonctionnement, elle peut octroyer des financements. Donc, il me semble que tout cela est à étudier.

M. Louzon : c'est vu, mais ce n'est pas du tout comme cela. Vous avez une idée, c'est bien. Il y a aussi Haute-Garonne Développement qui nous suit sur ce projet-là et qui nous aidera aussi à financer ces frais de communication.

Mme le Maire : nous ne pouvons pas désigner le gestionnaire ainsi, nous sommes obligés de lancer un appel d'offres. A voir qui répondra, la SCOP pourra répondre.

M. Pilet : je dis la SCOP, mais il y a des associations ...

M. Louzon : ... oui, mais il y en a qui sont très Métropole quand même, j'en connais quelques-unes. Nous, c'est pré-urbain, ce n'est pas du tout la même communication, nous ne sommes pas du co-worker, ce n'est pas du tout la même clientèle ...

M. Pilet : ... c'est selon l'envergure que nous voulons donner, ce que nous voulons faire. Est-ce que nous voulons aussi permettre d'avoir un outil qui permette de faire du développement économique derrière et soutenir les gens qui ...

M. Louzon : ... après, cela n'empêche pas qu'il y ait des intervenants qui animent le lieu. L'un n'empêche pas l'autre. Le but est de se faire connaître ...

M. Pilet : ... certains de nos Élus sont allés voir les sites sur lesquels il était implanté : à Strasbourg, en Alsace ... c'est vrai que ça va permettre de faire du réseau de proximité locale ...

M. Chouard : ce n'est pas sur les sites Internet qu'il faut aller, M. Pilet. C'est sur les sites-mêmes. Je travaille dans le privé, et lorsque nous allons sur ce genre de sites, nous nous rendons sur place, à Cugnaux ; du site Internet, nous nous en moquons complètement. Il faut aller sur les sites et voir comment cela fonctionne véritablement. Voyez-vous ce que je veux dire ?

M. Pilet : pas de problème. Et être en lien aussi avec les acteurs du développement local, qui sont acteurs sur le terrain.

M. Chouard : bien sûr.

M. Pilet : il n'y a pas de problème, je suis en lien.

M. Chouard : vous voyez ce que je veux dire ? Je suis passé à Cugnaux, je suis allé voir comment cela fonctionnait sur place. Les entreprises ne cherchent pas le site Internet, c'est comment ils fonctionnent sur place

...

M. Pilet : ... faites-moi confiance, ...

M. Chouard : je vous fais confiance, c'est vrai que vous êtes un grand acteur du privé.

M. Pilet : pardon, je n'ai pas compris.

M. Chouard : je disais que je vous fais confiance, vous êtes un grand acteur dans le privé ; vous travaillez dans le privé, donc vous connaissez parfaitement ce genre de choses, je vous fais confiance.

M. Mailhé : je trouve que depuis le début du Conseil, tout se passait bien, nous avons des discussions intéressantes, nous avons une communication, un échange. Je trouve que c'est dommage que ça arrive. S'il vous plaît, M. Chouard, je parle aussi et je suis dans le privé. Ce n'est pas forcément un honneur ou un déshonneur.

Mme Bobo : ce n'est pas parce que nous sommes fonctionnaires que nous ne comprenons rien, je suis désolée.

M. Chouard : ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

Mme le Maire : ne polémoisons pas.

M. Mailhé : nous allons tempérer les débats. M. Pilet est allé voir s'il y avait d'autres sociétés, ceci dit, le site est l'amorce. Nous allons d'abord voir le site Internet pour avoir une adresse, nous allons ensuite voir sur site. Nous voyons que l'Opposition est assez "contre" ce projet qui est fait rapidement. Je vais faire une proposition : nous avons une commission "économie" fin août ; je pense que ce débat relève de cette commission et il sera intéressant d'en discuter déjà en commission, avant de le présenter de but en blanc en Conseil Municipal. Je vous propose de reporter ce point au prochain Conseil Municipal. Le débat sera peut-être plus apaisé, il n'y aura pas de "public", il n'y aura pas de "privé", nous en discuterons, nous nous tutoierons et au moins nous saurons de quoi nous parlons.

Mme le Maire : cela dit, c'est une perte de temps, dans le sens où si nous validons aujourd'hui l'affiliation au réseau, cela veut dire qu'il y aura d'ores et déjà de la publicité, et nous pouvons espérer avoir des locataires dès l'ouverture du tiers-lieu. Normalement, les travaux se termineront en septembre/octobre, sachant qu'entre-temps il faudra lancer l'appel d'offres.

M. Pilet : excusez-moi, je vais essayer d'éviter les polémiques, mais je crois que nous avons demandé qu'une commission se réunisse autour du commerce. Si elle avait pu se réunir, si nous avions pu en parler, nous aurions pu travailler en amont et faire des propositions, ou des contre-propositions, et les discuter.

Mme le Maire : nous le mettons aux voix, et nous verrons qui emporte l'appel d'offres. D'ores et déjà, nous votons simplement l'affiliation au réseau. Est-ce qu'il y aura possibilité, dans deux ans, trois ans, de résilier le contrat si nous estimons que le projet est suffisamment bien lancé ? ... C'est pour deux ans ...

M. Mailhé : je trouve tout de même dommage de ne pas être entendus. Nous avons des commissions pour cela, il faut le travailler en commission. Vous dites toujours que le travail se fait en commission, qu'il ne faut pas en reparler en Conseil Municipal ... Nous le découvrons à un moment donné ...

Mme le Maire : ... sauf que ...

M. Mailhé : oui, mais nous ne sommes pas garants du retard que vous avez pris à ne pas vouloir en parler en commission et anticiper. Nous nous retrouvons dans une situation où j'ai déjà râlé parce que la commission Économie ne se réunit que deux fois par an. Et ensuite, nous nous retrouvons dans des Conseils Municipaux où tout le monde s'énerve, tout le monde s'agresse, alors que si nous en avons parlé de bonne humeur en commission, nous n'aurions pas ce problème-là. Nous vous demandons, de temps en temps, d'être entendus. Je sais que nous n'avons pas la science, je sais que nous ne sommes peut-être pas bons, que nous n'avons pas de bonnes idées, mais à ce moment-là, faites un effort ...

Mme le Maire : ...vous ne pouvez pas dire que vous n'êtes jamais entendus, M. Mailhé. Vous l'écrivez même que vous êtes entendus, que vous avez fait des demandes pour lesquelles vous avez été écoutés ...

M. Mailhé : ... oui, il faut l'écrire, c'est tellement rare ... Mais, nous l'étudions en commission, nous avons un mois. C'est un effort à faire, nous ne perdons pas tant de temps que ça. C'est quand même énorme de nous dire que vous allez nous faire voter quelque chose que nous découvrons six jours avant le Conseil Municipal, un projet pour lequel nous n'avons pas eu le temps de nous renseigner, le temps d'aller voir les autres ; entendez-vous.

M. Louzon : nous n'avons pas eu tous les éléments de négociation, je ne pouvais pas non plus l'annoncer. C'était un peu compliqué de faire une réunion, sachant que j'étais absent, il m'était matériellement impossible de le faire.

Mme Bobo : y a-t-il eu des comparatifs avec d'autres sociétés pour faire ce travail ? Y a-t-il eu une étude avec deux ou trois groupes ?

M. Louzon : oui. Je vous ai dit en préambule qu'en 2017 j'avais commencé à regarder les coûts, coûts qui étaient supérieurs à ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils faisaient un coût bureaux, ils ne faisaient pas un coût ...

Mme Bobo : ... oui, parce qu'en 2017 cela venait de sortir, c'était donc encore ...

M. Louzon : ... aujourd'hui, j'ai revu les mêmes personnes, elles sont restées sur leurs tarifs de base de 2017.

M. Pilet : quels prestataires avez-vous contactés ?

M. Louzon : "la Mélée", c'est le plus important.

M. Pilet : avez-vous pris l'attache auprès de la Métropole de Toulouse et de la Mairie de Toulouse qui gèrent en direct ?

M. Louzon : ce n'est pas du tout le même phénomène. Elles ne sont pas du tout sur le même tiers-lieu. Il y a de nombreuses choses sur les tiers-lieux.

M. Pilet : je le sais, je peux vous dire que cela fait cinq jours que nous travaillons sur le terrain ...

M. Louzon : ... c'est vraiment d'actualité, nous en parlons ...

Mme le Maire : ... je vous propose d'en reparler au Conseil Municipal du mois d'août. Entre-temps, M. Louzon aura réuni la commission Économie afin que vous ayez les tenants et aboutissants. M. Pilet, faites-nous passer les coordonnées de la SCOP à laquelle vous faisiez référence toute à l'heure, nous nous rapprocherons d'elle pour voir ce qu'elle propose. Nous reverrons donc tout cela au Conseil Municipal du mois d'août.

M. Mailhé : merci beaucoup.

M. Pilet : merci.

9 - RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : était joint à la convocation le tableau des effectifs scolaires prévisionnels pour la rentrée scolaire de septembre 2019, par groupe scolaire. L'essentiel à savoir est qu'il n'y a ni blocage, ni fermeture, ni ouverture de classes.

Avez-vous des questions ? Nous en avons déjà parlé au dernier Conseil.

Mme le Maire : ce sont donc des effectifs stables, avec à l'école maternelle du Trépadé une baisse significative des petites sections.

M. Mailhé : je pense qu'il va falloir quand même rester vigilants sur ces chiffres. Effectivement, si nous regardons les prévisions 2019-2020 du groupe scolaire du Trépadé, 206 enfants, sachant que la fermeture d'une classe est à 196 ; nous nous rapprochons de la limite basse. Il va falloir le regarder de près.

Mme Lacoste : ne vous inquiétez pas, M. Mailhé, nous le regardons tous les jours.

M. Mailhé : c'est mon avis, je ne suis pas à la commission scolaire, je ne peux pas le deviner.

Mme Lacoste : je vous le dis.

Mme le Maire : quelque part, c'est rassurant car cela prouve bien que l'augmentation démographique sur Fonsorbes n'est pas celle que certains décrivent. Nous restons sur quelque chose ...

Mme Bobo : il peut y avoir des adultes sans enfants.

Mme le Maire : classiquement, ce sont plutôt des jeunes couples qui viennent s'installer à Fonsorbes. Cela prouve qu'ils viennent autant s'installer. Nous sommes rassurés par rapport à la capacité d'accueil de nos groupes scolaires.

M. Mailhé : je pense que le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) nous permettra de faire des prospectives à cinq ans. J'ai remarqué que les enfants de 2 ans et 6 mois, c'est 1 ou 0. Est-ce une volonté ou est-ce un fait ?

Mme Lacoste : c'est un fait, la commune ne scolarise pas les enfants de moins de 3 ans. Cependant, elle est tenue de le faire s'ils arrivent d'une commune dans laquelle ils étaient scolarisés. Il y a des enfants de moins de 3 ans qui arrivent de Toulouse, où ils étaient scolarisés, que nous sommes obligés de prendre dans nos groupes scolaires.

Mme Le Maire : c'était juste une information.

10 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - TEMPS LIBRE PRÉVENTION JEUNESSE (TLPJ) (délibération n° 2019-111)

Mme Le Maire : il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du dispositif "Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ)", pour l'année scolaire 2019-2020. Celui-ci s'adresse au public 11-18 ans et a pour objectif la prévention et la lutte contre le désœuvrement des jeunes. Les axes principaux sont les suivants :

- continuer le travail de réflexion engagé avec les jeunes sur l'utilisation et les aménagements possibles des différents espaces publics du territoire communal
- favoriser les initiatives et les projets de jeunes
- participer au moyen d'activités d'animations socioculturelles et/ou sportives à visées éducatives pour le développement et l'insertion des jeunes dans la cité
- développer des actions de prévention en direction de la population 11-18 ans
- mettre en place des actions favorisant le mixage des différents publics et permettant de développer la coopération et la socialisation ainsi que l'aide à l'initiative des groupes de jeunes, notamment en favorisant le travail intergénérationnel

Le budget prévisionnel est de 9 000,00 €, la subvention espérée du Conseil Départemental est de 3 000,00 €.

Nous représentons donc des dispositifs existants, qui fonctionnent bien.

Ce dossier a été examiné lors de la commission finances du 18 juin 2019.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est soulevée.*

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le TLPJ.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN AU COURS DE L'EXERCICE 2018 ET CONDITIONS DE LEURS FINANCEMENTS - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) (délibération n° 2019-112)

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : le projet de rapport était annexé à la convocation.

L'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) présente au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport relatif aux actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leurs financements.

La DSUCS a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines.

Le montant perçu pour l'exercice 2018 est de 1 816 299 €. Les différents montants par classification sont :

- les actions d'équipement : 994 486 €
- les actions d'accompagnement social : 3 714 023 €

Si nous voulons détailler un peu, sans rentrer dans le détail des subventions et des FCTVA, nous avons :

	ACTIONS	DÉPENSES
ÉQUIPEMENTS	Aménagement du nouveau cimetière	429 857,00 €
	Politique liée à l'environnement - acquisitions d'équipements et de véhicules électriques pour les services techniques et administratifs	156 449,00 €
	Mobilier urbain	66 584,00 €
	Aménagement de l'Hôtel de Ville	56 651,00 €
	Aménagement des services techniques	34 807,00 €
	Aménagement d'une aire de jeux aux 13 Vents	33 954,00 €
	Aménagement du Centre de Loisirs de Cantelauze	37 816,00 €
	Aménagement des écoles du Trépadé, de la Béouzo et de Cantelauze	73 211,00 €
	Réfection de la toiture et de l'éclairage de l'église et de la chapelle	49 738,00 €
	Aménagement de la voie verte du Riouvouet	55 416,00 €
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Subvention au CCAS	300 000,00 €
	Point Ecoute des Jeunes et des Familles	174 641,00 €
	Projet Éducatif Territorial (ALAE, CLAC et ALSH)	1 228 303,00 €
	Accompagnement scolaire	57 563,00 €
	Restauration scolaire	806 347,00 €
	ATSEM	470 884,00 €
	Petite enfance	459 936,00 €
	Subventions aux associations	147 667,00 €
	Animations culturelles	43 439,00 €
Achat de fonds de livres, CD, DVD et jeux pour la médiathèque et la ludothèque	25 241,00 €	
	TOTAL	4 708 509,00 €

Aussi, il est proposé d'approuver ce rapport. Avez-vous des questions ?

Mme le Maire : nous allons le soumettre à l'État, en espérant que l'année prochaine, au lieu d'avoir 1 800 000,00 €, il nous octroiera l'équivalent de nos dépenses, soit plus de 4 000 000,00 €.

M. Lalanne : juste une remarque : le choix de véhicules électriques est une bonne chose, je ne le conteste pas. Par contre, ce qui me gêne c'est que l'on parle d'"environnement" pour un véhicule électrique ; je ne suis pas d'accord, parce qu'un véhicule électrique produit effectivement beaucoup moins de gaz à effets de serre qu'un véhicule qui fonctionne à l'énergie fossile, mais l'extraction des métaux nécessaires rares pour un véhicule électrique est une catastrophe écologique. D'ici une dizaine d'années, nous nous en rendrons malheureusement compte, mais ce sera trop tard. Pour le choix de véhicules électriques, oui, effectivement, pour le bien-être respiratoire de beaucoup ; mais associer systématiquement à "environnement", je crois que non, il ne faut pas.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport relatif aux actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de l'exercice 2018 et les conditions de leurs financements pour la DSU.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES CIMETIÈRES (délibération n° 2019-113)

Mme De Coux : les travaux du nouveau cimetière seront finis pendant l'été, la date prévisionnelle de réception est le 9 août. L'ouverture officielle est donc prévue le 1^{er} septembre. Il sera prévu une visite, à laquelle vous serez conviés, ainsi que les services concernés.

Aussi, en vue de sa prochaine ouverture, il est proposé de modifier la tarification des cimetières afin d'intégrer le nouveau cimetière. Il s'agit de modifier l'intitulé "cavernes-cimetière 3" par "columbarium vertical et cavernes-cimetière 3 et de Campardou". Il est précisé que les montants ne sont pas impactés.

La tarification à appliquer pour les cimetières serait donc la suivante :

TARIFICATION ACTUELLE		MODIFICATION PROPOSÉE
PRESTATIONS	TARIFICATION	
Caveaux de 6 m²		
30 ans	400,00 €	
perpétuité	700,00 €	
Caveaux de 3 m²		
30 ans	250,00 €	
perpétuité	355,00 €	
Caveau provisoire municipal		
4 premiers mois	gratuit	
5 ^{ème} mois	150,00 €	
6 ^{ème} mois	300,00 €	
Columbarium vertical - cimetière 2		
concession pour 15 ans	75,00 €	
concession pour 30 ans	120,00 €	
concession à perpétuité	180,00 €	
Cavernes - cimetière 3		Columbarium vertical et cavernes - cimetières 3 et de Campardou
concession pour 15 ans	150,00 €	
concession pour 30 ans	295,00 €	
concession à perpétuité	355,00 €	

Concernant le caveau provisoire municipal, il est précisé que la facturation s'appliquera, sauf circonstances exceptionnelles : décision de justice, impératifs réglementaires, procédures administratives, cas de force majeure et décisions notariales. Avez-vous des questions sur cette tarification ?

M. Pilet : non, une remarque qui m'a été formulée. C'est savoir s'il y avait un tarif pour les sépultures en pleine terre. Nous ne l'avons pas prévu, nous n'en avons jamais parlé.

Mme le Maire : c'est le même tarif.

M. Pilet : le même tarif que pour les caveaux ?

Mme le Maire : oui.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la tarification des cimetières afin d'intégrer le nouveau cimetière. L'intitulé "cavernes-cimetière 3" est donc remplacé par "columbarium vertical et cavernes-cimetière 3 et de Campardou".

VOTE	
Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

13 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ET DE L'ALAE MATERNELLE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2019-114)

Mme le Maire : il est proposé de désigner les entreprises dans le cadre du marché public de travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et de l'ALAE du Trépadé, et de l'autoriser à le signer. Ce marché a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 24 mai 2019.

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

N° LOTS	DÉSIGNATIONS	SOCIÉTÉS AYANT PRÉSENTÉ L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	MONTANTS HT
1	Gros œuvre - étanchéité - charpente - couverture	Lot infructueux	

Concernant le lot 1, il a été déclaré infructueux compte-tenu du fait que le montant proposé était augmenté de près de 100 % par rapport à l'estimation proposée par l'architecte, ce qui est colossal. L'explication apportée par ce dernier a été qu'actuellement les entreprises travaillaient beaucoup, et

qu'en plus il leur était demandé de travailler cet été. Un nouvel appel à candidatures sera donc lancé dans la semaine pour ce lot.

Ce lot regroupe à la fois charpente, couverture, étanchéité, mais également maçonnerie. Dans le marché, est donc prévue la dalle devant recevoir la pompe à chaleur. En supposant que le lot soit à nouveau déclaré infructueux à l'occasion du nouvel appel à candidatures, pour des raisons diverses, nous ferions faire la dalle par ailleurs afin que la pompe à chaleur puisse être posée en temps et en heure pour être fonctionnelle aux premiers frimas.

2	Menuiseries extérieures	AREXIS FRÈRES SARL	7 271,00 €
3	Chauffage	CDS DU TOUCH	184 668,22 €

Le montant des deux lots attribués est de 191 939,22 € HT soit 230 327,06 € TTC, ce qui correspondait aux estimations réalisées par l'architecte.

M. Pilet : je crois qu'il y a aussi l'étanchéité de la verrière qui ne doit pas être faite par la même entreprise qui la pose, ce qui va aussi poser problème. Je crois que pour l'étanchéité de la charpente, ils avaient une partie du marché, et pour les menuiseries une autre. Il me semble que dans les documents que nous avons vus, ce n'était pas le même corps de métiers qui le faisait.

La Directrice Générale des Services : l'architecte nous a dit que cela ne posait pas souci.

M. Pilet : ensuite, j'ai une question sur les prix : lorsque nous avons demandé la première subvention, lors du Conseil Municipal du 11 avril 2018, le budget estimé indiqué pour l'étanchéité de la charpente était de 102 000 €, pour les menuiseries extérieures de 7 000 €, pour le chauffage de 134 000 €. Nous voyons là, que les estimations de l'architecte sont inversées de 50 000 € sur l'étanchéité et le chauffage. Je me demandais donc où est-ce que cela avait pêché ? Comment se fait-il qu'il y ait un tel écart de 50 000 € entre ces deux postes qui correspondent parfaitement puisque le reste du budget est cohérent, il est à 244 000 €, soit à 2 000 € près ?

Mme le Maire : je n'ai pas la réponse. Nous demanderons à l'architecte ou à M. Bialès (Directeur de projets) de vous donner la réponse.

M. Pilet : comme c'est tout de même imprécis, et que nous pensons qu'il pourrait aussi y avoir un problème avec l'amiante, nous ne participons pas au vote.

Mme le Maire : un problème avec l'amiante ?

M. Pilet : oui, puisqu'il y a des plaques ...

Mme le Maire : ... nous ne touchons pas, si tant est qu'il y ait de l'amiante, à ...

M. Pilet : ... nous n'avons pas les éléments. Par mesure de précautions, nous préférons ne pas participer au vote.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer ledit marché public de travaux aux deux entreprises ci-dessus désignées pour les lots n° 2 "menuiseries extérieures" et n° 3 "chauffage", et de déclarer le lot n° 1 "gros œuvre/étanchéité/charpente/couverture" infructueux pour la raison ci-dessus apportée.

VOIE	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

14 - DÉNOMINATION DU NOUVEAU CIMETIÈRE (délibération n° 2019-115)

M. Marin : comme vient de vous le dire Mme De Coux, le cimetière avance à grands pas, et sera donc près dans les temps. Voici un point sur les travaux :

Lot 1 : VRD et Espaces Verts

Il est en très bonne voie. Je souligne ici que les arbres sont d'une taille supérieure à ce qui était prévu dans le marché. C'est un cadeau que nous fait l'entreprise qui veut nous encourager justement à bien planter et à faire des travaux de qualité sur la ville de Fonsorbes. Nous sommes très satisfaits de ce cadeau. Tous ceux qui ont pu aller voir le cimetière, s'aperçoivent que les arbres sont de bonne taille et de bonne facture.

Lot 2 : Gros Œuvre et Lot 3 : Charpente Couverture Zinguerie

Ils sont en passe d'être terminés.

Lot 4 : Menuiseries extérieures

La pose des serrures définitives est en cours : nous y installons des serrures en organigramme (avec un seul jeu de clés, les employés municipaux peuvent ouvrir toutes ces serrures, comme les autres serrures de la municipalité)

Lot 5 : Plâtrerie - Isolation et Lot 6 : Carrelage - Faïence

Ils sont en phase de nettoyage.

Lot 7 : Peinture

Pas de problème à signaler.

Lot 8 : Plomberie - Sanitaires

Finition des raccordements.

Lot 9 : Électricité - VMC

La ligne téléphonique est mise en place, avec le raccordement possible à l'alarme, et essais.

Lot 10 : Enduits

Finitions et nettoyage.

Lot 11 : Serrurerie - Clôture - Portails

Le portail et le portillon seront installés dans peu de temps.
La pose des panneaux métalliques de clôture interviendra aussi très prochainement.
Finitions et réglages.

La livraison du cimetière se fera en temps et en heure, il n'y a pas de souci.
Je veux souligner aussi que grâce à nos excellentes relations avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne), nous avons pu avoir l'éclairage du parking fait en temps voulu, ce qui nous a permis de faire renforcer l'éclairage de la totalité du chemin Marial, derrière la Béouzo et devant Campardou, jusqu'au cimetière. Cela nous a permis d'avoir un renforcement demandé depuis quelques temps, qui n'était pas programmé. Encore une fois, c'est quelque chose qui s'est passé dans d'excellentes conditions.
Aussi, pour le nom de ce cimetière, je pense que tout le monde sera d'accord pour que nous l'appelions "le cimetière de Campardou", puisqu'il se situe sur le lieu-dit Campardou.

M. Lorrain : est-ce que le propriétaire du lieu-dit Campardou a été consulté ?

Mme le Maire : personne n'est propriétaire du nom. En l'occurrence, je crois que le propriétaire est d'accord ; quant au propriétaire du cimetière : c'est la commune, et nous allons voter. Je vous invite vraiment à passer par le chemin Marial parce que c'est vraiment une belle réalisation. Nous n'avons pas forcément envie de le fréquenter, pour cause, il n'en demeure pas moins que nous pouvons considérer qu'à terme ce sera un cimetière digne d'une commune de 12 000 habitants.

Mme Bobo : les personnes qui voudront acheter une concession auront-elles le choix du cimetière ou leur sera-t-il imposé ?

Mme le Maire : elles choisiront. A un moment, il n'y aura fort probablement plus le choix ...

Mme Bobo : ... s'il n'y a plus de place, ce que je conçois. C'était pour savoir s'il y avait eu peut-être une organisation par rapport à cela.

Mme le Maire : non.

Mme Bobo : merci.

Mme le Maire : il paraît que des personnes sont d'ores et déjà intéressées pour acheter une concession à Campardou.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le nouveau cimetière "cimetière de Campardou".

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS (délibération n° 2019-116)

M. Marin : comme nous l'avons vu l'autre jour en commission des finances, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie pour les travaux d'accessibilité des bâtiments prévus en 2020 et 2021, conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) déposé en Préfecture. Les sites concernés sont des équipements sportifs, des salles associatives et des locaux loués.

Le montant prévisionnel des travaux est de 66 082,09 € HT. Le taux prévisionnel de subvention est de 30 %.

Mme le Maire : vous avez vu la liste, nous n'allons pas vous la lire car elle est longue, elle touche beaucoup d'équipements, de bâtiments communaux, avec des aménagements faits en fonction de divers handicaps. Elle est également longue pour 2018-2019. Nous avançons en respectant l'AD'AP que nous avons signé avec la Préfecture.

M. Pilet : vous savez, je pense tous, notre attachement que nous avons à défendre la situation des personnes handicapées et sur ce projet pour lequel nous avons soutenu qu'il y ait ce plan d'accessibilité programmé qui avait été annoncé le 2 février et présenté le 11 avril 2018. Ce 11 avril 2018, nous avait été présenté un plan sur six années avec la réalisation des travaux pour chaque année. Là où je suis un peu embêté, c'est que ce qu'il nous est présenté aujourd'hui ne correspond pas. Sachant, pour être bien précis, que ce projet qui avait été fait était parti d'un état des lieux et des besoins qu'il y avait sur la commune. Nous voyons aussi apparaître des choses qui n'étaient pas prévues au départ sur les bâtiments rue Jean Monnet, chemin Bénech, Moundran. Au départ, ce devait être comme cela avait été dit sur les équipements publics. Je suis donc un peu embarrassé avec ce manque de cohérence, et je ne voudrais pas que cela nous mette en défaut car si j'ai bien la bonne information, c'est ce projet de financement pour six ans qui a été déposé à la Préfecture.

Mme le Maire : l'important, me semble-t-il, pour les services de la Préfecture, ce n'est pas forcément de coller de façon systématique à ce qui a été acté. C'est aussi un travail que nous menons en fonction des besoins sur différents sites, en fonction des entreprises qui interviennent, nous essayons d'être cohérents, l'important étant que nous avançons sur les aménagements nécessaires. Nous priorisons aussi par rapport à ce qui nous paraît être le plus nécessaire dans le temps.

M. Marin : nous avons retiré des locaux loués parce que nous ne pouvons pas demander à la Région de les subventionner. C'est pour cela qu'il y a un delta avec ce qui était prévu.

M. Pilet : j'allais insister là-dessus. Cela veut dire que la dernière partie du tableau présenté ne sera pas soumise au vote ?

M. Marin : oui.

M. Pilet : nous sommes bien d'accord ?

M. Marin : oui.

M. Pilet : parce que c'était l'engagement. Du coup, en général, nous posons cette question en fin d'année, mais je vais la poser maintenant, c'est qu'après nous puissions faire avec la commission d'urbanisme un point sur l'avancée de tous les projets qu'il y avait puisque ceux qui ne sont pas faits cette année, quand seront-ils faits ? Que nous puissions avoir une visibilité et une explication sur les choix : pourquoi avons-nous fait tels choix ? Pourquoi avons-nous reculé sur tels choix ? En plus, la chronologie me paraissait intéressante.

M. Marin : c'est noté. Vous avez souligné votre grand attachement à faire tout ce qu'il faut pour les personnes handicapées, ne doutez pas une seule seconde que c'est aussi notre grand souci.

M. Pilet : du coup, j'espère que par rapport aux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite nous puissions arriver à trouver des accords pour les rendre, je sais qu'elles sont règlementaires, les plus fonctionnelles possible. Je sais, je vous ai vu utiliser les places pour personnes handicapées, donc je pense que vous maîtrisez bien le sujet, mais je pense que c'est important pour le bien-être de nos concitoyens.

M. Marin : un rappel sera fait aux services du Muretain Agglo pour qu'ils vérifient davantage la compatibilité et la conformité aux normes.

Mme le Maire : de toute façon, elles sont conformes aux normes.

M. Pilet : elles sont conformes. Mais c'est l'utilisation. Nous avons envoyé des photos pour montrer la difficulté de les utiliser, mais je peux vous rassurer, ce n'est pas que sur la commune. Il y a des grandes surfaces, j'ai des exemples très précis en tête pour être allé sur le terrain, qui ont les places aux normes. Mais, il y a une pente, et si la personne ne met pas le frein en plaçant son fauteuil, ce dernier s'en va. C'est aussi d'y faire attention parce que les gens qui le conçoivent vont le concevoir en respectant les règles, mais l'utilisateur amènera les commodités qui feront que ce sera fonctionnel.

Mme le Maire : vous avez vu la liste, je peux peut-être les reprendre pour 2019 :

Renforcement des éclairages

- Bidot (intérieur et extérieur)
- Dojo
- Local AES du Banayre
- Croix rouge
- Gymnase Cantelauze

Aménagement de places de stationnement adaptées

- Local AES du Banayre

Remplacement tapis de sol

- Local AES du Banayre

Plan incliné amovible

- Maternelle du Trépadé

Plateforme élévatrice (pour monter sur scène)

- Salle du Trépadé et Bidot

Bande d'éveil

- Mairie, escalier extérieur

Mise en place de revêtement acoustique

- Mairie, salle du Conseil

Boucle magnétique

- Mairie, salle du Conseil
- Élémentaire Trépadé, salle de projection

Rendre le revêtement du sol non meuble

- Croix rouge

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le coût de l'opération liée aux travaux d'accessibilité des bâtiments, pour un montant total de 66 082,09 € HT, et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie pour les travaux d'accessibilité des bâtiments.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération n° 2019-117)

Mme Calvo, Conseillère déléguée au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les dossiers suivants, du point n° 16 au point n° 19, ont été examinés par la commission du personnel du 12 juin 2019 et le Comité Technique du 21 juin 2019.

En raison de la charge de travail et de l'organisation mise en place, il est proposé de créer des contrats au service espaces verts, et donc d'ouvrir :

- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 1 an, pour faire la transition avec le prochain départ à la retraite d'un agent titulaire
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 6 mois pour pallier les absences maladie de ce service.

M. Mailhé : j'ai deux questions, une pour chaque point. Pour le premier, nous anticipons un départ à la retraite, ce qui est à mon avis une très bonne chose, c'est rarement fait, que ce soit dans le public ou dans le privé. Par contre, à terme, si je comprends bien, il devrait être stagiairisé ?

Mme le Maire : ou pas.

M. Mailhé : ou pas. Ce sera une période d'essai. Mais est-ce que cet agent est déjà sur la commune ?

La Directrice des Ressources Humaines : il s'agit d'un agent qui a déjà travaillé en contrat durant plusieurs mois ; il était parti, il revient juste pour un temps donné. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra, pour le

moment il est en contrat d'un an. Nous ne savons pas aujourd'hui quelle sera la décision de la collectivité et celle de l'agent de rester dans la collectivité.

M. Mailhé : pour le deuxième point, nous faisons un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour un agent pour pallier "les" absences maladie du service. Nous accroissons un temps de travail, mais combien y a-t-il d'absences derrière ? Parce que s'il y a dix agents absents, et que nous faisons juste un contrat d'accroissement, ce n'est pas compensé.

La Directrice des Ressources Humaines : le contrat d'accroissement nous permet d'avoir une typologie de contrat d'un an, et le contrat saisonnier de six mois sur une période de dix-huit mois. Quant aux arrêts de maladie, nous savons effectivement qu'il y a des arrêts de longue durée sur les services techniques.

M. Mailhé : ce qui me fait peur, c'est que nous ne soyons pas dans le nombre pour remplacer tous ces agents en arrêt maladie. Parce que les agents sont sur le terrain, il ne faudrait pas au final qu'ils s'arrêtent aussi.

La Directrice des Ressources Humaines : aujourd'hui, le Directeur des services techniques a fait un redéploiement des services, et à priori cela concorde.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les contrats d'accroissement temporaire d'activité ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - CRÉATION DE POSTES - RECRUTEMENT DU RESPONSABLE ADJOINT DE LA MÉDIATHÈQUE (délibération n° 2019-118)

Mme Calvo : dans le cadre du recrutement du responsable adjoint de la médiathèque, il est proposé d'ouvrir des postes afin de permettre une sélection plus large, et donc de créer :

- 1 poste au grade d'assistant de conservation à temps complet
- 1 poste au grade d'assistant de conservation principal 1^{re} classe, à temps complet

Des entretiens ont eu lieu le 21 juin avec trois candidates. De nouveaux entretiens sont prévus le 8 juillet avec les deux candidates pré-sélectionnées.

Mme le Maire : nous fermerons les postes non pourvus une fois que nous aurons trouvé la bonne personne.

Mme Bobo : j'aurais souhaité avoir un retour par rapport à ces entretiens. Normalement, vous deviez recevoir les candidates susceptibles ...

Mme le Maire : ... nous les avons reçues. Etant donné que nous avons du mal à choisir en raison du profil de deux candidates, nous avons décidé de les recevoir à nouveau toutes les deux et de les mettre en situation afin de voir comment elles répondent. J'espère que cela nous aidera à choisir celle qui nous paraîtra être la meilleure. Nous voulons essayer de ne pas nous tromper.

Mme Bobo : d'accord. Et la personne déjà en poste, par rapport aux deux personnes que vous avez ...

Mme le Maire : ... cette personne postule, elle fait partie des deux candidates.

Mme Bobo : qui est déjà à la médiathèque ?

Mme le Maire : elle est sous contrat.

Mme Bobo : au départ, vous aviez deux curriculum-vitae intéressants et celle qui était déjà en poste, ce qui faisait trois personnes en concours.

Mme le Maire : c'est cela. Sur ces trois, il n'en reste plus que deux, dont la personne qui travaille actuellement à la Médiathèque.

Mme Bobo : d'accord. Comme M. Pilet fait partie de la commission de recrutement, nous n'avons pas reçu de curriculum-vitae, nous n'avons rien reçu cette fois-ci.

Mme le Maire : nous vous montrerons la liste de diffusion.

Mme Bobo : si la personne déjà en poste est présélectionnée ...

Mme le Maire : oui, elle faisait partie des trois candidates.

Mme Bobo : c'était ma question.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - AVANCEMENTS DE GRADE - CRÉATION DE POSTES (délibération n° 2019-119)

Mme Calvo : deux agents ont été admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2nde classe, et un agent peut bénéficier de l'avancement dans le cadre des avancements de grade 2019. Aussi, il est proposé de créer trois postes afin de pouvoir nommer ces agents à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- 1 poste d'adjoint administratif ppal 2nde classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif ppal 2nde classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif ppal 2nde classe à 30.4/35^{ème}

La Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2019 a été saisie pour avis.

Mme le Maire : je voudrais juste faire un commentaire à propos des deux agents qui bénéficieront de l'avancement par admission à l'examen professionnel d'Adjoint administratif principal : nous continuons donc à fonctionner comme nous fonctionnons depuis le début du mandat, à savoir que tous les agents reçus à des concours ou à des examens sont nommés en suivant au grade qu'ils ont obtenu grâce à leur réussite.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus détaillés suite à des avancements de grade.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - CRÉATION D'UN POSTE (délibération n° 2019-120)

Mme Calvo : un agent non titulaire assure le remplacement d'un agent titulaire absent pour maladie depuis octobre 2017 au service comptabilité.

Aussi, vu la qualité de travail de cet agent et la nouvelle répartition des tâches, il est proposé de stagiairiser cet agent à compter du 1^{er} septembre 2019, et donc de créer 1 poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}.

M. Mailhé : que se passera-t-il lorsque l'agent placé en maladie reviendra ?

Mme le Maire : lorsqu'elle reviendra, si tant est qu'elle revienne car elle est en longue durée, nous n'avons pas l'intention de l'affecter à nouveau dans ce service-là. Il semble qu'elle sera mieux, pour différentes raisons, que nous pourrions évoquer dans un autre contexte si vous le souhaitez, dans un autre service.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste ci-dessus décrit pour le service comptabilité.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Bobo : nous avons eu une information diverse, en commission du personnel, mais nous n'avons aucune information là-dessus, à propos du poste de DGAS (Directrice Générale Adjointe des Services).

Mme le Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Bobo : oui, mais cela fait quand même partie du personnel. Et comme nous n'avons pas de compte-rendu du Comité Technique, je ne sais pas si cela a été abordé en Comité Technique.

Mme le Maire : cela n'a pas été présenté en Comité Technique.

Mme Bobo : c'était pour savoir s'il y avait un changement de rémunération, de grille par rapport à ce poste.

Mme le Maire : non, absolument pas. Ce n'est pas de cela dont il question. Il s'agit de l'organigramme ...

Mme Bobo : ... l'expliquer peut-être pour que tout le monde soit au courant ...

Mme le Maire : ... nous parlerons de l'organigramme en octobre. Il s'agit simplement du fait que Mme Abadie, DRH, au-delà des fonctions qu'elle occupait, occupera la nouvelle fonction de DGAS.

Mme Bobo : je ne pose pas la question pour faire du mal, c'est juste pour que nous soyons informés. C'est dit en commission du personnel, mais ce n'est pas enregistré. Si j'ai l'information, que tout le monde ait l'information.

Mme le Maire : oui, mais ce n'est pas une révolution non plus.

Mme Bobo : c'est tout de même une évolution pour elle.

Mme le Maire : elle est déjà DGAS, mais au-delà du travail qu'elle faisait jusqu'à présent, qui relevait juste des Ressources Humaines, elle prend en charge un autre pôle qu'elle supervisera, en l'occurrence la comptabilité, avec M. Couailles qui reste bien entendu Directeur financier, en relation directe avec Mme Mourareau, DGS et les marchés publics.

**20 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG)
(délibérations n° 2019-121 et 2019-122)**

M. Marin : il est proposé d'approuver les travaux du SDEHG portant sur :

A- La mise en place de feux tricolores au carrefour de la RD 68 et de la RD 50 lieu-dit Goudourg, c'est-à-dire le carrefour de Lamasquère

Le montant total estimé des travaux est de 82 500 € HT, la part estimative à la charge de la ville serait la suivante :

- Travaux : 41 250 €
- Maîtrise d'œuvre (5 % du montant total) : 4 125 €
- TVA non récupérable : 260 €
 - Soit un total de 45 635 €

Je voudrais souligner la grande réactivité du SDEHG, qui a très vite réagi à notre demande de mise en place de ce feu. Tous ceux qui ont pu lire le compte-rendu de la commission des finances ont vu qu'il avait été ajouté que M. Mailhé avait demandé un dispositif pour pré-signaliser le feu avant le virage. Aussi, la société qui installera le feu, nous avons déjà parlé de cette situation sur site, a dit qu'il y aura effectivement un panneau de pré-signalisation (triangulaire, avec une pointe en haut, représentant des feux) avant le virage afin de le signaler.

M. Lalanne : je voudrais que nous revenions sur la motivation de la mise en place de ces feux tricolores.

Mme le Maire : c'est du fait de l'accidentologie sur ce carrefour, sachant qu'il ne s'agit heureusement que d'accidents matériels, non mortels. La densité de circulation, notamment aux heures de pointe le matin et le soir, fait que les nombreux véhicules roulant sur la RD 50 attendent de pouvoir passer au STOP, la priorité étant bien entendu sur la RD 68 ; l'impatience de ces automobilistes-là génère quelques accidents. C'est aussi à la demande des membres du Conseil de Quartier qui nous alertent depuis le début du mandat sur la dangerosité du carrefour. Jusqu'à présent, nous avons eu la chance qu'il n'y ait pas eu de blessé grave ou d'accident mortel. Cela permettra donc de fluidifier, au moins sur la RD 50, et de casser la vitesse.

M. Lalanne : personnellement, ce qui m'inquiète c'est le stationnement de véhicules dans les deux virages en "S", après le centre équestre en allant vers Aygolounguo, ce qui provoque un risque de suraccident.

Mme le Maire : c'est pour cela qu'il faudra peut-être aller au-delà d'un seul panneau, en implanter un éventuellement avant le pont, pour vraiment signaler la présence de feux tricolores. La pratique fera que les gens sauront qu'il y a ces feux tricolores, ils lèveront donc le pied. Je vous rappelle que la vitesse est limitée à 50 km/h sur ce secteur.

Mme Bobo : tout dépendra du nombre de véhicules qui seront aux feux. Parce que nous avons beau arriver à 50 km/h, il y aura les panneaux en amont, mais s'il y a beaucoup de véhicules, cela risque de provoquer un carambolage.

M. Marin : la priorité, lors de l'établissement du feu et de l'amplitude de la durée du feu, est calculée conformément à la réglementation. C'est-à-dire que sur un carrefour avec des feux, il ne peut pas y avoir une amplitude supérieure à deux minutes. Une voiture arrêtée à un feu ne peut pas rester plus de deux minutes. Cela vaudra pour les véhicules venant de Plaisance du Touch et de Lamasquère. Le feu restera au vert en permanence sur la direction Fonsorbes-Frouzins, et inversement, et ne sera déclenché que par des véhicules venant de Plaisance du Touch ou Lamasquère. Déjà, cela régulera un peu la circulation. Compte-tenu des très nombreuses sollicitations que nous avons eues, nous étions dans l'obligation de faire quelque chose rapidement.

M. Mailhé : je réitère ce que j'avais dit en commission parce que tout le monde n'a pas forcément lu le compte-rendu, ou ne l'a pas eu. M. Lalanne l'a soulevé, j'ai réellement peur du suraccident. A 50 km/h, je crois que c'est plus de 30 mètres la distance d'arrêt total. Sur 200 mètres, il ne reste plus que 100-170 mètres avant le feu ...

Mme le Maire : ... nous mettrons plusieurs panneaux en amont côté Fonsorbes ...

M. Mailhé : ... j'insiste sur cette sécurité-là. Je ne suis pas contre, il faut régler ce problème, plus pour sortir que de circuler sur la départementale. Mais, j'insiste vraiment sur ce problème-là, il faut éviter le suraccident.

M. Marin : je tiens tout de même à souligner que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne considère ce carrefour comme non accidentogène. Il a toujours refusé de répondre à nos sollicitations.

Mme Bobo : par contre, le rapport de Gendarmerie qui nous a été lu en fin d'année, stipule que c'était quand même un lieu accidentogène. C'est écrit noir sur blanc ...

Mme le Maire : ... ce n'est pas suffisant pour le Département, il faut ...

Mme Bobo : ... après, un rond-point aurait peut-être été plus pratique ...

Mme le Maire : ... la différence ...

Mme Bobo : ... c'est le prix, je suis d'accord, il y a cela aussi, mais il s'agit d'humains, nous n'allons pas non plus ...

Mme le Maire : ... nous sommes bien d'accord, c'est parce que nous nous en préoccupons que nous faisons cela. Pour autant, faut-il trouver le financement pour porter les aménagements nécessaires et suffisants.

Mme Voisin : c'est juste anecdotique parce que je passe beaucoup par là. C'est souvent un vélo que nous trouvons derrière le virage, il faut donc toujours être vigilants dans cette zone.

M. Lorrain : nous parlons d'éviter des dangers sur ce secteur avec des feux. Est-ce que le revêtement de la route a été pris en compte dans les virages ? Là où ils ont fait une saignée.

Mme le Maire : cela a été réparé.

M. Marin : nous avons effectivement envoyé un message au Conseil Départemental pour l'informer qu'une saignée avait été mal rebouchée. Mais malheureusement, elle n'est toujours pas réparée.

M. Lorrain : ce sont les motos qui sont dangereuses, les voitures vont passer. Mais s'arrêter sur un virage pour une moto ...

Mme le Maire : nous relancerons le Département.

M. Rivier : le problème dans ce virage ce sont les arbres. N'y a-t-il pas moyen de demander au propriétaire de les couper pour des raisons de sécurité ?

Mme le Maire : donner plus de visibilité.

M. Rivier : non, les couper, il faut que ce soit à hauteur d'une voiture pour voir ce qu'il y a dans le virage.

Mme le Maire : nous pouvons éventuellement le lui demander. Mais, c'est chez un particulier.

M. Lalanne : en tant qu'ancien spécialiste de la sécurité dans une vie antérieure, je peux très bien comprendre la mise en place de feux pour la fluidité du trafic, effectivement. Par contre, il n'y a aucun argument qui permette de dire que la mise en place des feux sera sécuritaire pour les raisons que j'ai évoquées auparavant. La seule solution serait effectivement un rond-point. S'il y a effectivement un problème d'accidentologie, de risques d'accidents, il faut financer le rond-point.

M. Marin : dans le rond-point, la priorité reviendrait à ceux qui viennent de Plaisance du Touch. Donc, les véhicules venant de Fonsorbes seraient aussi arrêtés pour entrer dans le rond-point ; le problème serait le même, il y aurait une file de véhicules.

M. Pilet : lorsque nous voyons la difficulté pour régler les feux au carrefour de Fontenilles, j'espère qu'il n'y aura pas ces mêmes difficultés sur ces feux-là. Nous allons nous abstenir, en précisant que nous sommes très attentifs à la sécurité, mais c'est pour être le porte-parole, notamment des habitants d'Aygalounguo et du Conseil de Quartier qui demandent un rond-point ...

Mme le Maire : ... non, vous ne pouvez pas dire cela. Ils sont très satisfaits de la proposition qui est faite.

M. Pilet : faute de mieux, ...

Mme le Maire : ... c'est facile, M. Pilet, mais nous avons des contraintes financières. Vous savez ce que nous avons porté en termes d'aménagements routiers. Moi aussi j'ai envie d'avoir des ronds-points, sachant que nous sommes le pays d'Europe à avoir le plus de ronds-points, nous pouvons donc nous poser la question. J'ai envie de réaliser plein de choses, mais il y a un moment où il faut trancher. Dire que c'est sous prétexte que la population souhaite ... nous sommes aussi responsables.

M. Pilet : nous sommes aussi porte-parole, je représente un courant politique avec des gens qui nous disent qu'ils préfèrent un rond-point, qu'ils sont contre les feux, donc l'abstention signifiera cela. Je veux juste dire que nous avons fait des choix toute à l'heure, nous parlions des cheminements de randonnées pour un budget de 120 000 €, ce sont des choix.

Mme le Maire : sauf qu'avec 120 000 €, nous ne faisons pas un rond-point. De plus, vous nous reprochiez de ne pas faire de cheminements sécurisés pour les enfants qui fréquentent le collège. Donc, effectivement, il y a des choix.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	26
	Contre :	2 (MM. Lalanne et Perrot -par procuration-)
	Abstention :	3 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

B- Le remplacement des appareils défectueux suivants par des appareils provisoires (sauf les points lumineux 488 et 2904 suite à une impossibilité technique)

- point n° 488 avenue du 19 mars
- point n° 1764 rue Escoubarot
- point n° 1797 chemin Bénech
- point n° 2785 et 2826 avenue des Pétunias
- point n° 2904 chemin des Capelliers
- point n° 3081 rue des Bégonias

M. Marin : c'est un point que nous avons également vu en commission des finances. Les appareils défectueux seront remplacés par des appareils provisoires loués. Il nous est donc demandé de voter cette location auprès du SDEHG.

Le montant de la contribution communale est estimé à 3 500 €. Ces travaux sont éligibles à une subvention du SDEHG de 80 %.

Mme le Maire : bien entendu, nous lançons simultanément l'opération de remplacement définitif de tous ces appareils défectueux. Les 3 500 € incluent ce remplacement définitif.

Mme Bobo : je voudrais revenir sur le lampadaire du chemin des Capelliers, qui a été cassé par l'entreprise mandatée par le Muretain Agglo qui a réalisé les travaux pour les ralentisseurs. Depuis, il n'a jamais été réparé, il lui appartient donc de le faire. La boîte de dérivations est par terre, le lampadaire était dans la haie, c'est M. Baë qui l'a constaté suite à mon appel, c'était donc bien avéré. Il appartenait donc au Muretain Agglo de payer ces travaux, pas à la commune de Fonsorbes.

Mme le Maire : nous regarderons, voir quelle est l'entreprise ...

Mme Bobo : ... il n'y a même plus les signalisations de priorité avec les flèches, il n'y a plus rien aux ralentisseurs. Nous roulons au hasard, nous nous faisons des politesses, jusqu'à ce qu'il y ait un face à face. Au même endroit, chaque fois qu'il y a des travaux il manque quelque chose.

Mme le Maire : c'est le Département lorsqu'il a refait la couche de roulement, il faut le relancer.

M. Mailhé : concernant le chemin des Capelliers, j'avais soulevé un petit problème, à savoir qu'en hiver, à 21 heures, l'éclairage s'éteint.

Mme le Maire : cela fait partie des actions que le Conseil des Sages étudiera.

M. Mailhé : c'est un problème sécuritaire parce que si l'éclairage s'éteint l'hiver à 21 heures, autant ne pas le déclencher.

Mme le Maire : il n'y a pas de raison puisque les horloges astronomiques sont réglées à priori sur toute la commune pour s'éteindre normalement à minuit, mais il peut y avoir des exceptions qui confirment la règle.

Mme Bobo : de plus, chemin des Capelliers, un lampadaire est chez M. Bourguignon. Normalement, il appartient à la voie publique, mais il l'a dans son jardin. A changer, je ne sais pas si vous pouvez intervenir ...

M. Marin : ... depuis combien d'années ?

Mme le Maire : c'est historique.

Mme Bobo : oui, mais cela rentre dans le cadre des lampadaires. A changer les luminaires, il a encore la boule qui consomme une fortune, peut-être le lui changer. Peut-être le laisser chez lui s'il le veut, mais faire en sorte que tout soit en harmonie.

Mme le Maire : nous l'ajoutons à la liste, et la liste est fort longue.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - LE MURETAIN AGGLO

Composition du Conseil Communautaire

Mme le Maire : je vous en avais parlé lors du dernier Conseil. Suite au courrier que j'avais adressé au Président et aux vingt-quatre autres Maires, ma demande avait été présentée en Bureau Communautaire, qui était très circonspect, dans le sens où ils pensent que ce n'est pas mal ainsi, qu'il n'y a donc pas de raison pour que cela change. Pourquoi rajouter des Conseillers Communautaires complémentaires, à 59 c'est bien. Si nous passons à 71, la proposition que nous avons faite, cela compliquera le fonctionnement. Le seul qui m'ait suivie est le Maire de Roques sur Garonne qui voyait avec intérêt d'augmenter sa représentativité. Elle a ensuite été présentée en Conférence des Maires : le résultat a été le même. Globalement, il y a tous ceux qui s'en moquent puisqu'ils n'étaient pas concernés, ceux qui étaient concernés pensent que cela fonctionne bien ainsi et qu'il n'y a donc pas de raison pour que cela bouge. Donc, cela ne bougera pas, excepté pour la commune de Fonsorbes puisqu'elle sera sur du droit commun, elle perdra un Élu communautaire lors du prochain renouvellement du Conseil Communautaire.

M. Mailhé : dans le cadre d'une entrée d'une autre commune dans notre Communauté d'Agglomération, y aura-t-il un changement ?

Mme le Maire : c'est justement ce qui a été aussi mis en avant, j'allais vous en parler, la demande d'intégration de la commune de Fontenilles. Un courrier très officiel est arrivé au Muretain Agglo, signé par Mme le Maire de Fontenilles, qui a donc demandé l'intégration de sa commune au 1^{er} janvier 2020. La réponse qui lui a été apportée par le Président, après avis de la Conférence des Maires, c'est qu'il ne fallait pas se bousculer, nous sortons juste d'une fusion, tout n'est pas encore parfaitement à plat, cela a demandé beaucoup de travail aux services concernés. La majorité des Maires présents n'a pas voté, cela allait dans le sens qu'il fallait attendre que les prochaines municipales soient passées, nous en reparlerons à ce moment-là. Une réponse positive lui a été donnée, mais sans fixer de date, ni valider ce qu'elle proposait, le 1^{er} janvier 2020.

M. Mailhé : c'était bien notre position aussi, alors ?

Mme le Maire : je pense qu'il ne faut rien précipiter. La fusion a tellement été difficile pour les services. Nous sommes cohérents dans le sens où la commune de Fontenilles revient dans le Département, revient sur une intercommunalité Haute-Garonnaise. La continuité géographique y est avec Fonsorbes et Saint-Lys. Si elle souhaite intégrer le Muretain Agglo, j'y suis favorable. Par contre, faisons les choses tranquillement, posément, car il sera question d'AC (Attribution Compensatoire), de CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), d'intégration des personnels, ce qui prend du temps. Ne nous bousculons pas, faisons les choses correctement.

M. Pilet : par rapport au point que vous avez soulevé, nous avons évoqué, puisque nous en avons déjà parlé en Conseil Municipal, de l'envoyer à l'ensemble des Conseillers Communautaires.

Mme le Maire : je ne crois que cela ait été fait.

M. Pilet : j'allais demander s'il y avait eu des réactions.

Mme le Maire : non, cela n'a pas été fait.

M. Pilet : c'est dommage de ne pas le faire car cela pourrait permettre peut-être de susciter les débats autrement.

Mme le Maire : je suppose que les Maires en parlent au moins dans le cadre de leur Bureau Municipal. Il n'a pas été souhaité de faire bouger les lignes, je ne pense pas que l'information des Conseillers Communautaires aurait changé quoi que ce soit quant aux positions très affirmées de certains Maires. Quant aux autres, ils se sentaient très peu concernés.

Projet de territoire

Mme le Maire : le projet avance doucement, notamment la CTG (Convention Territoriale Globale). Un séminaire a eu lieu la semaine dernière, avec les partenaires qui ont largement participé : Education Nationale, CAF, CPAM. Un travail a été effectué par les techniciens et Élus présents. La suite de la CTG sera une validation par la conférence des Maires, puis le Comité de Pilotage sur les actions à mener. Les enjeux et la réflexion sur les fiches d'actions seront proposés lors du séminaire qui regroupera les Élus, en septembre. Un vote aura lieu en novembre pour la CTG et le projet de territoire car c'est mené en parallèle.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Mme le Maire : création du syndicat au 1^{er} janvier 2020, c'est à l'ordre du jour du Conseil Communautaire de demain. Donc, le syndicat sera constitué de sept intercommunalités, dont la Métropole, toujours pas le Département qui n'est pas partie prenante, peut-être qu'il adhèrera ultérieurement, qui correspondent à la rive gauche de la Garonne. Pour la rive droite, ce sera plus tard. Concernant notre commune, il couvrira le Touch. Le siège social sera au Muretain Agglo, ils se sont mis d'accord sur la représentativité. Donc, chacune des sept intercommunalités aura trois représentants, qui chacun d'eux aura le pourcentage de voix lié à la surface du territoire qu'il représente et à la population. Cet accord validé par les intercommunalités sera présenté à chacun des Conseils Communautaires concernés. Concernant notre commune, ce sera proposé au vote des Élus demain. Le projet avance donc. Nous vous ferons passer l'ordre du jour du Conseil Communautaire de demain qui se tiendra à Saint-Thomas à 18 h 30.

M. Pilet : qu'en est-il de la Dotation de Solidarité ?

Mme le Maire : un power-point a été présenté en Conférence des Maires la dernière fois qu'elle s'est tenue. Il est toujours question de solidarité, ce sera validé avec le projet de territoire. Manifestement, ce n'est pas oublié, mais nous n'avons pas reparlé de sommes. Elle rentre dans le cadre du projet de territoire.

M. Pilet : lorsque cela avait été discuté en Conseil Communautaire au budget, cela avait été annoncé pour juin.

Mme le Maire : non. Cela a été repoussé avec le vote du projet de territoire, en novembre.

22 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22DU CGCT

Mme le Maire : décision municipale pour le marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de la qualité de l'air dans les écoles et des locaux du centre de loisirs : M. Crozel Bernard, architecte, a été retenu pour un taux de rémunération de 7 % pour un montant estimatif de travaux de 99 000 € HT, soit un montant provisoire de 6 954,99 €.

23 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous avons observé que de nombreux camions de la société Jardel ont amené des mètres cubes de terre (estimés à 10 000 m³) en provenance de chantiers de constructions immobilières de promoteurs privés. Nous savons que l'évacuation de terre a un coût, quels sont les contrats qui ont été passés avec les constructeurs et à quelles conditions tarifaires ? De plus, la terre amenée et étalée contient des gravats, des plastiques... sur un espace Natura 2000, au détriment de la faune et la flore qui étaient présentes sur cet espace. Quelles garanties avons-nous que cette terre n'est pas polluée ?

Mme le Maire : la terre en question est issue de terrains agricoles puisqu'elle vient du cimetière de Campardou et d'aménagements en cours d'un projet route de Magne. Jusqu'à preuve du contraire, ces terres-là ne sont pas polluées puisque d'un côté elle était cultivée, et de l'autre les moutons y paissaient dans l'herbe.

Nous n'avons pas passé de convention avec l'entreprise Malet, puisque c'est d'elle dont il s'agit. C'est elle qui a été chargée de l'aménagement de Bidot. Vous avez vu le temps passé par le bulldozer, sachant que le coût de sa location est de 1 000 € par jour. Donc, en échange du fait que nous acceptions de prendre sa terre, elle a gratuitement réalisé les fortifications de Bidot, puisque c'est ce dont il s'agit. Vous savez également pourquoi nous avons décidé d'amener autant de terre sur ce site-là, c'est pour éviter que les gens du voyage n'y reviennent. Nous nous sommes donc donné les moyens afin qu'ils ne puissent plus passer, et qu'ils ne puissent plus s'installer sur les terrains qu'ils ont largement souillés. Je ne sais pas si vous avez vu le résultat de leur passage en termes de déchets organiques et autres, je préfère ne pas détailler. Mais il n'y avait pas que des déchets organiques, il y avait également des bidons, du plastique et autres. Notre objectif était clairement d'empêcher que les gens du voyage ne reviennent, je pense que les Fonsorbais nous seront extrêmement reconnaissants d'avoir mis en place tous ces merlons et toute cette terre pour éviter que la situation ne se reproduise. Je n'ai pas de doute qu'en terme de zone Natura 2000, des végétaux repousseront, des animaux reviendront. Une fois que les gens du voyage sont passés, je pense qu'il n'y a plus du tout d'animaux, je doute que la végétation ait été bien traitée compte-tenu du fait qu'il est passé une centaine de caravanes, soit près de 300 véhicules au total.

M. Pilet : je reviens sur le sujet qui me préoccupait, qui était l'apport de terre et dans quelles conditions. Sur le projet, je pense qu'autour de la table je n'étais pas le seul, nous avons compris que c'était des merlons qui allaient être réalisés sur la périphérie, mais pas au milieu.

Mme le Maire : nous l'avons toujours dit.

M. Pilet : non, je ne l'avais jamais compris ...

Mme le Maire : ... nous avons toujours dit que nous en ferions une surface vallonnée de façon à avoir la certitude qu'ils ne puissent pas s'y installer.

M. Pilet : ce n'est pas le sujet, le sujet est cet apport de terre. Si je comprends bien, cela a été du troc, c'est-à-dire que nous acceptons la terre d'un promoteur privé en échange de la réalisation des merlons. C'est bien cela ?

M. Marin : nous avons décidé que c'était la terre du cimetière de Campardou qui servirait à faire les buttes paysagères, puisque c'est ainsi que nous les avons appelées, l'ensemble devait être recouvert de ces buttes. Or, il se trouve que nous avons eu beaucoup moins de terre que prévu. Un promoteur nous a demandé si nous serions intéressés par de la terre. J'ai entendu le chiffre de 10 000 m³, c'est dix fois ce qu'il a été emmené, il faut rester raisonnable, il y a un peu plus de 5 000 m³ là-bas, 10 000 m³ feraient 2,80 mètres de hauteur, ce qui n'est pas le cas. Etant donné que nous n'avions pas assez de terre, nous avons décidé d'accepter celle de ce promoteur, en contrepartie de quoi il est venu avec son bulldozer pour réaliser les buttes paysagères. Chacun y a trouvé son compte, tout le monde était satisfait.

M. Pilet : la question est : dans le projet présenté au départ, pour moi c'était des merlons, et je pense qu'autour de cette assemblée d'autres ont la même information que moi, ce devait être réalisé par qui ? Cela n'avait pas été prévu ?

M. Marin : il était prévu que la société Malet prenne la terre qu'elle avait enlevée du cimetière et l'emmené à Bidot. Comme je viens d'essayer de vous le faire comprendre, il n'y avait pas assez de terre. Donc, lorsque quelqu'un nous en a proposé un peu plus, nous l'avons acceptée. Nous avons joué en contrepartie le fait qu'elle nous mette à disposition un engin de terrassement.

M. Pilet : je voudrais montrer, nous avons été sur place, les photos que nous avons prises, représentant la terre emmenée. Je suis sorti de l'ordinateur, je travaille en équipe avec d'autres personnes qui ont observé de près. Ça, ce sont des déchets. Je repose donc la question : d'où vient la terre ? Parce qu'il y a des gravats, des destructions, c'est assez clair, ce sont des gravats, du plastic, nous ne faisons aucune confusion entre les gens du voyage, sinon nous aurions clairement posé la question. Là, si l'on nous dit que tout cela a été emmené par des camions, cela nous amène à poser la question de la pollution et de savoir comment cela avait été acté avec les entrepreneurs, ce n'est pas pour rien. Nous voudrions avoir des réponses un peu claires, parce que des photos il y en a d'autres.

M. Marin : M. Bialès ...

M. Pilet : ... c'est une zone Natura 2000 ...

M. Marin : ... s'il vous plaît. M. Bialès s'est déplacé un matin à 8 heures, je l'ai vu puisque je passais par-là pour me rendre à une réunion syndicale, pour faire reprendre un camion qui était venu déposer des gravats en béton, ce n'est donc pas resté sur place.

M. Pilet : merci de nous donner raison sur les observations que nous avons faites, qui sont pertinentes. En notre sens, tout n'est pas reparti. Donc, j'en reviens à la question de départ puisque là ce n'est plus de la terre à moutons, ce sont des gravats et des déchets, tout n'a pas été pris, tout n'a pas été mis. Pour moi, il y a quand même un réel problème, je rappelle qu'il s'agit d'une zone Natura 2000, et que nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. Nous ne pouvons pas dire d'un côté que nous voulons développer le développement durable et laisser faire de telles choses. Et les gens du voyage ne sont pas une justification pour faire cela.

Mme le Maire : nous sommes d'accord si ont été apportés des déchets ; pour nous, c'était de la terre végétale issue des deux chantiers. En l'occurrence, je ne peux pas répondre, je ne sais pas qui a déposé ces déchets.

Mme Bobo : est-il prévu de replanter des arbres sur cette surface ?

Mme le Maire : je ne suis pas sûre qu'il y avait des arbres à l'époque ...

Mme Bobo : ... parce qu'avec les merlons que nous avons faits, cela risque de servir de terrain de cross. Les gens du voyage ne vont peut-être pas venir, mais il va y avoir ...

M. Marin : ... ce que nous avons demandé ...

Mme Bobo : ... oui, M. Marin, je parle, merci. Il risque d'y avoir des ...

M. Marin : ... je vous réponds parce que cela dure ...

Mme Bobo : ... oui, mais ...

M. Marin : ... et oui, et oui ...

Mme Bobo : ... vous pouvez partir si vous voulez, nous finirons sans vous ...

M. Marin : ... vous finirez tout seuls. De toute façon ...

Mme Bobo : ... c'est incroyable ...

M. Marin : ... de toute façon, il a été prévu de remettre de la terre végétale par-dessus les merlons. C'est pour cela qu'au départ un grand tas complet a été fait, de façon à pouvoir disposer dessus de la terre végétale de bonne qualité, de façon à y refaire des plantations.

Mme Bobo : nous ne pouvons pas laisser les gravats qu'il y a quand même. Je ne sais pas, mais si nous sommes responsables, il faut d'abord les enlever ...

Mme le Maire : ... nous irons voir.

M. Lorrain : je me rappelle qu'il y a deux ou trois ans, il nous avait été refusé de faire un feu d'artifice à Bidot parce que c'était justement un site Natura 2000. Avons-nous eu une autorisation de dépôt de terre ?

Mme le Maire : nous n'avons rien demandé, nous avons fait ce que nous estimions nécessaire pour éviter de nous retrouver dans les situations que nous avons vécues l'été dernier, et à nouveau ce printemps-ci, avec les gens du voyage. Je pense que les Fonsorbais nous en seront extrêmement reconnaissants, et les gens d'Aybolounguo également puisqu'ils étaient très demandeurs de solutions radicales. Nous avons donc essayé de nous en donner les moyens.

M. Lorrain : ne risquons-nous pas une amende de Natura 2000 ...

Mme le Maire : ... nous demanderons à Natura 2000 ce qu'il vaut mieux avoir fait : des merlons recouverts de terre végétale avec à terme faire pousser de la végétation dessus, qui reviendra de toute

façon naturellement, ou laisser s'installer des gens du voyage avec ce qu'ils génèrent en terme de pollution ?

M. Lorrain : s'il y a un sursaut de Natura 2000, nous serons au courant quand même ?

Mme le Maire : oui, mais pour l'instant personne ne s'est manifesté. Mais, nous leur expliquerons les tenants et aboutissants.

Mme Bobo : d'où viendra la terre végétale ? Du cimetière de Campardou ?

Mme le Maire : apparemment, elle est déjà stockée sur place.

Mme Bobo : elle y est déjà ?

M. Pilet, *hors micro* : elle a déjà été étalée.

M. Chouard : en effet, elle a déjà été étalée sur certains endroits, M. Marin vient de vous l'expliquer à l'instant. Il vient de dire que la terre végétale était déjà en place, et que nous allions en récupérer une partie pour couvrir les merlons existants.

2. Nous sommes sollicités par de nombreux Fonsorbais qui se plaignent du manque d'entretien sur les espaces verts de la commune rendant les installations inutilisables, bancs, jeux pour enfants, le tout envahi de ronces et orties... Nous demandons que l'ensemble des sites soient remis et maintenus en état pour le bien de tous, merci de nous indiquer dans quel délai.

Mme le Maire : au printemps, ça pousse beaucoup. Si nous voulons pouvoir entretenir correctement les 60 hectares d'espaces verts, je pense qu'il faudra que nous embauchions. Donc, M. Pilet, êtes-vous prêt à voter une embauche de quatre, cinq, ou plus, employés municipaux pour entretenir les espaces verts ? Parce que la question est là, c'est simple.

Mme Bobo : oui, mais nous n'allons pas embaucher quatre ou cinq personnes, ce n'est pas logique. Si nous laissons pousser l'herbe à un mètre, il faut passer deux ou trois fois pour avoir une partie nette, personnellement je le vois. Alors que s'ils passent régulièrement, ils n'ont pas besoin de passer deux fois plus. Ils passent beaucoup plus de temps, ils se fatiguent davantage, les appareils s'abîment. Ce n'est pas logique.

M. Baë : nous sommes un peu dans la même situation que l'année dernière. Nous alternons des passages de beau temps avec de la pluie, ça pousse d'un coup, c'est une réalité. Les agents arrivent effectivement avec leurs débroussailleuses, face à des herbes hautes d'un mètre, et ils n'y parviennent pas. Ils avancent beaucoup plus lentement, ils ont parfois la nécessité de ramasser l'herbe déposée partout. Nous leur avons demandé de privilégier systématiquement les intersections, de tondre à ras. J'ai également demandé au Directeur des services techniques de se faire prêter une débroussailleuse tractée, parce que lorsque je les vois arriver, portant avec les débroussailleuses à fil, ce qui est aussi une contrainte pour eux, dans des herbes d'un mètre de hauteur, cela me paraît logique qu'ils aient énormément de mal à avancer. L'avantage des débroussailleuses tractées est qu'elles pourraient intervenir sur des zones, notamment au Banayre, assez étroites, sur lesquelles les tracteurs ne passent pas. Ils doivent les tester dans les jours et semaines à venir.

Mme le Maire : je vous rappelle que nous n'utilisons plus d'herbicide, notamment au cimetière, ce qui génère fatalement beaucoup plus de temps pour l'entretenir. Il faut donc aussi prendre cet aspect-là en considération ... Oui, la tempête n'a rien arrangé, mais elle est très récente ; sachant que tous les agents des espaces verts sont aujourd'hui, avec leurs tronçonneuses, en train de débiter les nombreux arbres tombés, notamment à Bidot.

M. Pilet : par rapport aux emplois, nous avons justement soulevé à plusieurs reprises la répartition entre les besoins sur le terrain pour accomplir les tâches d'entretien de la commune et les besoins dans les services administratifs, qu'il était important d'avoir une réflexion globale pour savoir justement quelle priorité donner. Je pense que je n'ai jamais été entendu ou suivi d'effets. Je trouve que c'est dommage parce que c'est en lien, ou en tout cas cela ne m'a pas été expliqué, ni exprimé.

Mme le Maire : vous estimez qu'aujourd'hui, à la Mairie, des services sont en sur-effectifs ?

M. Pilet : non. Cela veut dire qu'il y a des choix à faire, c'est bien pour cela, c'est ce que nous n'arrêtons pas de dire, c'est que ...

Mme le Maire : ... vous l'avez facile, M. Pilet. Vous êtes en train de nous dire que nous pouvons faire un rond-point à 400 000 €, que nous pouvons embaucher, mais vous souhaitez que nous baissions les impôts. Expliquez-moi où est la cohérence ? Comment voulez-vous que budgétairement ... et puis vous avez voté "contre" la négociation du prêt toxique Dexia ...

M. Pilet : ... non, non ...

Mme le Maire : ... avec tout cela, M. Pilet, vous rendriez les clés de la commune très rapidement au Préfet qui viendra vous demander des comptes, parce que je vois mal comment vous allez pouvoir équilibrer vos budgets ...

M. Pilet : ... je finis sur le sujet qui était l'entretien des espaces verts de la commune. Des investissements ont été faits, notamment pour l'installation de bancs, de poubelles. Dans beaucoup d'endroits, ils deviennent inaccessibles, des herbes les recouvrant, nous empêchant de nous y asseoir. Je trouve dommage que ce ne soit pas entretenu. Nous avons beaucoup de personnes qui se plaignent, ce doit être, en mon sens, une priorité que la commune soit entretenue. Et "cerise sur le gâteau", l'herbe est tondue dans certains endroits, sauf au niveau des bancs où il y a un périmètre de sécurité fait d'herbes hautes, d'orties ou autres. Là, il y a des choses que je ne comprends pas. Autant l'année dernière, vu les conditions météorologiques, je pense que nous n'étions pas intervenus sur ce sujet, autant cette année ce n'est pas la même chose. Je crois qu'il y a vraiment des questions sur l'entretien de la commune à poser, et dans la cohérence. Il est sûr que nous n'avons pas du tout la même cohérence dans la vision de la gestion que celle que vous avez, c'est clair ; là-dessus, il n'y a pas de problème, nous sommes tout à fait d'accord, nous avons une autre vision, sûrement que nous en reparlerons à un autre moment.

M. Mailhé : nous pouvons embaucher quatre ou cinq agents techniques. Mais je pense qu'il faut faire une différence entre "effectifs" et "organisation".

Mme le Maire : l'organisation, nous l'avons mise en place avec des référents ...

M. Mailhé : ... nous pouvons faire des choix organisationnels qui coûtent, comme des choix d'embauche qui coûtent aussi ; donc après, c'est un choix. Ça c'est le vôtre, nous en avons assez discuté lors de Conseils Municipaux, mais il ne faut pas confondre "effectifs" et "organisation".

Mme le Maire : allez faire un tour dans les autres communes, vous verrez que ce n'est pas parfait non plus partout.

M. Mailhé : oui, mais je vis à Fonsorbes.

Mme le Maire : certes. Mais c'est pour dire que nous sommes tous confrontés à cette difficulté, au fait que l'herbe pousse, et pousse beaucoup au printemps ; ce qui paraît une évidence de le dire.

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Certification des comptes : bien que la mise en œuvre effective soit prévue pour les comptes de l'année 2023 après expérimentation, la commune a-t-elle des informations sur les modalités de mise en place, et notamment quelles strates seraient concernées ?

Mme De Coux : la certification des comptes se définit comme l'opinion écrite et motivée que formule un organisme indépendant sur la conformité des états financiers d'une entité aux règles comptables. C'est pour les Élus et les citoyens une garantie supplémentaire de transparence de l'information financière. C'est aussi une garantie de fiabilité des comptes vis-à-vis des partenaires extérieurs de la collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Cour des Comptes certifie les comptes de l'État ainsi que les comptes du régime général de la Sécurité Sociale. Il est question de généraliser cette certification aux collectivités territoriales pour se conformer aux exigences de la Directive Européenne du 8 novembre 2011. Donc, une expérimentation est prévue à partir de 2020. Elle concerne vingt-cinq collectivités territoriales : nous y trouvons des Départements, des communes, des syndicats volontaires, et cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions nécessaires à la généralisation de la certification des comptes du secteur public local.

A l'horizon 2023, une fois que ces comptes auront été certifiés sur deux ans, le législateur définira les conditions d'un éventuel déploiement du processus. A l'heure actuelle, nous n'en savons pas plus, il faut attendre que cette expérimentation se termine. A titre d'exemple sur la région Occitanie, la Métropole de Toulouse, la commune de Montpellier, mais aussi des communes plus petites, participent à cette expérimentation. Avez-vous des questions ?

M. Gaubert : je vous ai posé cette question parce qu'effectivement, en Conseil Municipal j'ai souvent ouvert le débat sur la certification des comptes. Vous dites vous-même que plusieurs administrations y sont contraintes depuis de nombreuses années. Il est vrai que si la commune y sera assujettie dans le futur, il faudra une structure de type de Commissaire aux Comptes. C'était quand même une question intéressante. Même si c'est pour 2023, je pense qu'il faut d'ores et déjà s'y préparer.

Mme De Coux : nous sommes dans l'attente des directives de l'État. Ce dernier tirera des conclusions de l'expérimentation, et nous nous conformerons à ses exigences en la matière. Je ne suis pas inquiète.

2. Plan "nouveaux lieux, nouveaux liens" : l'Etat va lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour créer 300 nouvelles "fabriques de territoires", dont 100 seront labellisées dès l'année prochaine. Il peut s'agir de tiers-lieux déjà existants, comme de nouveaux projets. L'Etat les accompagnera avec une subvention comprise entre 75 000 et 150 000 € sur trois ans. La commune de Fonsorbes va-t-elle demander à s'inscrire dans cette démarche pour obtenir une aide éventuelle pour la concrétisation de son projet ?

Mme le Maire : je suppose que vous parlez de l'ETAPE, le nouveau projet. Sachant que nous avons bénéficié de 100 000 € de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Je doute que l'État nous accompagne avec des sommes supplémentaires. Mais, nous l'avons également lu.

M. Louzon : nous avons déjà fait un AMI auprès de la Région.

Mme le Maire : je doute que l'État nous accompagne sur une aide de cet ordre-là car il nous a beaucoup soutenus. Nous l'avons également lu sur le journal de l'AMF 31, c'était l'appel à manifestation du 18 juin. Nous pouvons toujours faire la démarche, mais je pense que la commune ne sera pas retenue puisque nous avons déjà bénéficié de subventions conséquentes de la part de l'État. Mais, pourquoi pas avoir une réflexion sur un nouveau tiers-lieu, cela peut être de cette ordre-là.

M. Gaubert : effectivement, la démarche n'était pas fermée au tiers-lieu existant, nous sommes quand même en phase finale. Ce n'est tout de même pas inintéressant de penser que s'il y a des financements à la clé, autant ne pas passer à côté. Toutes les collectivités ne font pas cette démarche.

Mme le Maire : bien-sûr.

M. Gaubert : tout le monde n'a pas de tiers-lieu.

Mme le Maire : nous nous rapprocherons des services de l'État pour voir ce qu'il en est. De toute façon, nous aurons la réponse. Ils savent qu'ils nous ont déjà versé 100 000 €, la Sous-Préfecture, ou la Préfecture, nous dira peut-être que ce n'est pas utile que nous nous manifestions car nous n'aurons rien. De plus, il faut voir à quel niveau c'est attribué.

M. Louzon : les tiers-lieux financés seront ceux qui sont situés dans des quartiers prioritaires, dans la politique de la ville. De plus, ils identifient quand même beaucoup de cas, j'ai eu le procès-verbal de réunion du Conseil National des Tiers-Lieux : lieux d'activité de coopération des acteurs du territoire, l'incubation d'accompagnement de projets, et toujours dans les territoires à résonnance de politique de ville.

Mme le Maire : d'accord. S'il s'agit de QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville), nous ne sommes pas concernés.

M. Louzon : c'est 2020-2022. Ils vont en prendre cent par an.

Mme le Maire : donc, la probabilité pour que la commune soit exigible est minime. Nous regarderons cela de plus près, nous vous tiendrons au courant M. Gaubert.

Groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Lors du changement de Majorité municipale en 2014, le festival du Touch a été supprimé. Chaque année, une somme était allouée pour l'organisation de celui-ci. Pouvez-vous nous en donner le montant exact, et nous dire si cette somme a été reversée aux associations Fonsorboises ?

Mme le Maire : le montant de la subvention accordée par la municipalité précédente était de 8 400 € pour ce festival. Sauf, que nous nous sommes rendus-compte qu'il fallait en ajouter autant car il y avait à côté les apéritifs, les repas, l'accueil des groupes, etc. Donc, en fait, le budget était de 16 500 €.

Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés en 2014, nous avons décidé de revoir les budgets attribués aux associations, que nous avons baissés de 10 % pour essayer de récupérer un bilan financier de meilleure qualité que celui qu'il était, c'est un euphémisme que de dire cela.

Une partie des 16 000 € était inscrite sur des lignes budgétaires qui n'avaient strictement rien à voir avec l'animation culturelle de la ville ; elle est donc revenue sur ces lignes-là. Mais, les 16 000 €, en fait, représentent ce que nous avons mis en plus sur l'animation culturelle. Cette somme était l'équivalent à l'époque du budget du service culturel. Les 16 000 € alloués à ce festival recouvraient tout ce que dépensait le service culturel en animations tout au long de l'année, adultes et enfants confondus. La décision a donc été rapidement prise. Les 8 000 € n'ont pas été renvoyés dans les associations, ils ont été repris pour les animations culturelles de la ville.

M. Mailhé : j'ai posé la question parce qu'elle m'a souvent été posée, parce que le Festival du Touch commençait à être connu de certaines villes. C'était aussi un lien social, comme le carnaval, comme toute animation que nous pouvons faire en ville. Je voulais donc savoir tout simplement si au moins les 8 500 € avaient été reversés aux associations, vous m'avez répondu.

Mme le Maire : ils ont été reversés pour les animations culturelles de la ville sous d'autres formes, diverses et variées. Nous pouvions difficilement rester dans la continuité de ce qui se passait précédemment. Se dire qu'un week-end à lui tout seul représentait l'équivalent de tout ce qui était dépensé sur toute l'année pour toutes les animations de ville était inenvisageable. Nous avons eu la surprise de voir qu'en fait le budget était de 16 000 €, mais pas de 8 000 €.

M. Mailhé : lorsque vous parlez du budget de vos prédécesseurs, je vous invite à relire celui de 2013, le dernier.

Mme le Maire : oui, avec toujours ...

M. Marin, *hors micro* : ... celui de 2014, nous n'avons pas pu le lire, ils ne l'ont pas fait.

M. Mailhé : nous verrons ce que vous ferez.

Mme le Maire : celui de 2009 à 2014 avait une épargne nette négative. Je vous invite à le regarder aussi, et à regarder quels ont été les investissements portés sous le mandat précédent et l'état de nos bâtiments communaux sur lesquels il faut entreprendre de nombreux travaux colossaux parce qu'ils n'ont pas été entretenus durant tout un mandat compte-tenu du fait que les banques ne voulaient pas prêter à la commune de Fonsorbes en raison de l'épargne nette négative. Je ne suis donc pas sûre que ce soit une bonne idée de revenir sur ces budgets-là, M. Mailhé, qui étaient mauvais.

M. Mailhé : vous pourrez le préciser lors de la prochaine campagne.

2. Lors de la fête de Fonsorbes, il y a eu beaucoup d'embouteillages sur notre commune. Surtout du côté des Boulbènes où les bouchons étaient très conséquents. Lors de ce type d'événements sur notre commune, sera-t-il possible de rouvrir le chemin des Carrelasses avec interdiction de passage aux véhicules de plus de 3.5 T ?

Mme le Maire : je vous rappelle à quel moment la décision de fermer le chemin des Carrelasses a été prise : c'est au moment de l'ouverture de la rue des Jardins. Les riverains du chemin des Carrelasses se sont retrouvés confrontés à une augmentation de la densité de la circulation, avec la dangerosité avérée de la sortie sur la rue de l'Église. Il a été décidé, à leur demande, au demeurant justifiée, de refermer le chemin des Carrelasses dans la mesure où l'ouvrir à la circulation signifiait faire des aménagements conséquents non prévus aujourd'hui. Le Conseil de Quartier est très clair sur ce point : ils ne veulent pas que le chemin des Carrelasses soit réouvert. Le seul moment où ils ont accepté, après leur avoir expliqué les tenants et aboutissants de son ouverture, c'est à l'occasion du carnaval en raison du nombre d'enfants circulant à pieds dans la ville puisque le circuit du carnaval traverse la RD 68. Donc, aujourd'hui, nous parlions d'accidentologie tout à l'heure, je pense que réouvrir le chemin des Carrelasses serait une erreur compte-tenu de son calibrage qui n'est pas du tout adapté. Par contre, ce qui mérite d'être réfléchi, c'est éventuellement un avertissement bien en amont, c'est-à-dire au niveau du carrefour de Lamasquère, pour proposer aux automobilistes de contourner par Plaisance du Touch et de revenir par ailleurs, afin d'éviter le chemin des Boulbènes. Effectivement, cela ne fait pas plaisir d'être coincé dans ces bouchons, mais cela ne dure qu'une semaine, c'est la fête. La déviation de Saint-Lys peut peut-être permettre de contourner, mais j'ai des doutes parce qu'ils tournent avant. Donc, aujourd'hui, ce n'est vraiment pas à l'ordre du jour de le réouvrir.

Mme Vitet : je pense que nous pourrions peut-être revoir la situation du chemin des Carrelasses à partir du moment où nous réfléchissons à la zone 30 km/h en centre-ville. Nous avons bien dit, dans le cadre du Plan Local de Déplacement, qu'il fallait aussi voir la répartition de la circulation sur les différents axes ; le chemin des Carrelasses était identifié par rapport à cette répartition de cette circulation. C'est regrettable pour les riverains du chemin des Carrelasses qu'ils aient un peu plus de circulation, je suis tout à fait d'accord, mais il faut que cette répartition ait lieu.

Mme le Maire : il faudra retravailler à ce moment-là la sortie sur la rue de l'Église, qui aujourd'hui n'est pas sécurisée.

Mme Vitet : si nous passons en zone 30 km/h dans le centre-ville comme le préconise le Plan Local de Déplacement, cela changera beaucoup de choses. Il faut que nous essayions de réfléchir à cette rue de l'Église avant d'entamer les travaux sur la route de Tarbes.

Mme De Coux : les riverains du chemin des Carrelasses avaient également soulevé un problème de virage : lorsque nous empruntons la rue des Jardins et que nous arrivons vers le chemin des Carrelasses pour remonter, le virage est supérieur à 90°. C'est très compliqué et très accidentogène. Cela demanderait tout de même un important investissement ...

Mme Vitet : ... la proposition du Conseil des Sages était d'implanter des STOP en montant et descendant sur certaines petites rues.

Mme Bobo : je pense qu'aujourd'hui le chemin des Carrelasses n'est pas plus accidentogène que le chemin de Troubet en direction du chemin des Capelliers, Saint-Lys. Si vous n'avez pas l'occasion de le fréquenter, allez-y, ça reviendra pareil.

Mme le Maire : sauf que ...

Mme Bobo : ... ça devient une catastrophe ...

Mme le Maire : ... vélo, piétons. Mais des endroits susceptibles ...

Mme Bobo : ... c'est pour cela, afin ...

Mme le Maire : nous sommes confrontés au fait que ...

Mme Bobo : ... oui, mais là, nous allons écouter quelques riverains, alors que le chemin de Troubet c'est beaucoup de véhicules et poids lourds qui l'empruntent, et qui est aussi accidentogène que le chemin des Carrelasses. Et je vois que rien ne se fait, malheureusement, avec l'intervention de M. Marin qui pourtant s'en occupe aussi, mais il vrai que cela devient très dangereux.

Mme le Maire : nous avons un réseau qui est sous-calibré par rapport à la densité de la circulation, et nous ne sommes pas les seuls. Cela concerne toute la périphérie Toulousaine. La population augmente et le réseau est resté celui qu'il était cinquante ans auparavant avec des départementales, des chemins vicinaux et communaux étroits. Personne n'a les financements pour arriver à résoudre cette problématique. Il faut que les gens qui circulent ralentissent et acceptent de partager l'espace.

Mme Bobo : je ne dis pas ça pour ça, mais ils viennent d'investir je ne sais pas combien de millions d'euros pour la rénovation de ce chemin, et c'est pire que ce que c'était avant.

Mme le Maire : ils ne nous ont rien demandé en l'occurrence, ce qui est incroyable.

M. Pilet : j'ai appris que les Élus de la Majorité recevaient régulièrement le courrier des Maires, un abonnement financé par la commune.

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : il me semblerait légitime que l'ensemble des Élus du Conseil Municipal puisse y avoir accès.

Mme le Maire : d'accord, nous vous l'enverrons, nous élargirons la liste de diffusion.

M. Pilet : merci.

Mme Bobo : juste une dernière. Il serait bien qu'à la fin ... écoute, Françoise, avant de souffler. Merci. Il serait bien qu'à la fin du Conseil Municipal tout le monde participe à aider à ranger. Merci. Là, on ne souffle plus.

24 - INFORMATIONS DIVERSES

Les manifestations de l'été :

- 6 juillet : Festi'Eté
- 13 juillet : soirée républicaine
- 20 juillet : fête des étoiles
- 30 août : cinéma en plein air

Prochain Conseil Municipal : 29 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 07.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
BOBO Françoise



